

Concours de recrutement de professeurs des écoles (CRPE)
Rapport de Jury
SESSION 2019

Présenté par Laurent Noé
Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale du Gard,
Président du jury.

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS DU PRESIDENT DU JURY	3
STATISTIQUES SUR LE PROFIL DES CANDIDATS ADMIS	4
1. EPREUVES ECRITES D'ADMISSIBILITE	5
1.1. <i>Épreuve de Français.....</i>	5
1.2. <i>Épreuve de Mathématiques.....</i>	13
1.3. <i>Épreuve de langues régionales.....</i>	18
1.3.1. <i>Troisième épreuve écrite : Catalan</i>	18
1.3.2. <i>Troisième épreuve écrite : Occitan</i>	22
2. EPREUVES ORALES D'ADMISSION.....	24
2.1..... <i>Première épreuve orale : mise en situation professionnelle dans un domaine du choix du candidat.....</i>	24
2.2. <i>Deuxième épreuve orale : EPS / Entretien à partir d'un dossier.....</i>	25
2.3. <i>Troisième épreuve orale : Langue régionale (optionnelle).....</i>	28
2.3.1. . <i>Troisième épreuve orale : Catalan</i>	28
2.3.2. . <i>Troisième épreuve orale : Occitan.....</i>	32

AVANT-PROPOS DU PRESIDENT DU JURY

Concours de Recrutement des Professeurs des Ecoles

Académie de Montpellier

Le concours de recrutement des professeurs des écoles (CRPE) est un levier essentiel de la politique des ressources humaines de l'académie de Montpellier et de l'amélioration de la performance scolaire dans l'académie. La priorité donnée au premier degré par le ministère chargé de l'Éducation nationale depuis plusieurs années rappelle la place centrale des professeurs des écoles, au cœur de l'École et au cœur de la République : ils permettent l'acquisition par chaque élève des savoirs fondamentaux, des compétences nécessaires à la réussite future et la transmission des valeurs de la République. La conscience de ces enjeux est indispensable pour les candidats au concours de recrutement des professeurs des écoles (CRPE) et doit sous-tendre leur préparation.

Avec cet état d'esprit, il s'agit pour le candidat au CRPE de construire une expertise dans la polyvalence propre à l'enseignement du premier degré : la maîtrise des disciplines à un niveau adapté est essentielle mais aussi l'articulation entre elles, leur éclairage mutuel. L'assimilation de connaissances didactiques et pédagogiques, des mécanismes d'apprentissage des élèves, sert la réussite au concours et fera l'objet d'approfondissements durant l'année de prise en responsabilité comme professeur stagiaire ainsi qu'en formation continue tout au long du parcours professionnel.

Le présent rapport se donne pour objectif d'éclairer sur les attentes du jury et de montrer comment les exigences résumées ci-dessus ont pu trouver leur expression lors de la session 2019. Dès la composition des commissions de jury d'oral et les recommandations qui leur ont été faites, une place renforcée a été donnée à une évaluation des candidats sur la polyvalence et les compétences professionnelles.

Le rapport du jury est le fruit d'une réflexion collective conduite par l'ensemble des examinateurs et des correcteurs qui ont à cœur tout à la fois de rendre compte des réussites nombreuses des candidats dont ils ont reconnu l'engagement et le mérite, et de permettre à ceux de la session prochaine de mieux percevoir et de mieux cerner ce qui est réellement attendu d'eux.

Il s'agit pour le jury de permettre à chaque candidat de révéler les potentialités qui sont les siennes et de faire la preuve de ses capacités de questionnement, d'analyse, de communication et de raisonnement à travers un cheminement intellectuel qui constitue, au fond, l'essence même et la trame du métier de professeur.

Que la lecture de ce rapport permette aux candidats de la session 2020 de renforcer leur motivation et les aide à amorcer la réflexion de fond qui sera pour chacun d'entre eux le meilleur gage de réussite possible !

Qu'elle les aide aussi à s'interroger sur le sens du métier complexe auquel il les aidera à accéder et sur les compétences nombreuses qui en rendront l'exercice possible.

Le président du Jury du Concours de Recrutement des Professeurs des Ecoles

Seuils d'admissibilité et d'admission par concours

CRPE ENSEIGNEMENT PUBLIC SESSION 2018	Nombre d'inscrits	Présents aux épreuves écrites	Seuil d'admissibilité	Nombre d'admissibles	Présents aux épreuves orales	Seuil d'admission	Nombre postes	Nombre d'admis Liste Principale
CONCOURS EXTERNE PUBLIC MONTPELLIER	3524	1035	14,25	297	287	15,04	133	136
CONCOURS EXTERNE PUBLIC ANDORRE	17	4	10,18	2	2	16,08	2	1
CONCOURS EXTERNE PUBLIC SPECIAL LR OCCITAN	13	4	9,91	3	3	12,91	4	2
CONCOURS EXTERNE PUBLIC SPECIAL LR CATALAN	32	16	12,50	6	6	14,66	3	3
2nd INTERNE PUBLIC	380	85	13,75	15	15	12,00	7	7
3ème CONCOURS EXTERNE PUBLIC	826	214	13,75	46	46	13,87	21	21
<i>TOTAL</i>	4792	1358		369	359		170	170

CRPE ENSEIGNEMENT PRIVE SESSION 2018	Nombre d'inscrits	Présents aux épreuves écrites	Seuil d'admissibilité	Nombre d'admissibles	Présents aux épreuves orales	Seuil d'admission	Nombre postes	Nombre d'admis Liste Principale
CONCOURS EXTERNE PRIVE	487	114	12,25	36	35	12,00	18	18
CONCOURS EXTERNE PRIVE ISLRF OCCITAN	17	10	9,91	7	7	9,58	7	5
2 ND CONCOURS INTERNE ISLRF CATALAN	6	3	12,10	2	2	11,85	5	2
<i>TOTAL</i>	510	127		45	44		30	25

1. EPREUVES ECRITES D'ADMISSIBILITE

1.1. Épreuve de Français

L'arrêté du 19 avril 2013 précise les objectifs et modalités de l'épreuve, dont l'esprit et la lettre inspirent la préparation des candidats et les travaux du jury :

« L'épreuve vise à évaluer la maîtrise de la langue française des candidats (correction syntaxique, morphologique et lexicale, niveau de langue et clarté d'expression) ainsi que leurs connaissances sur la langue ; elle doit aussi évaluer leur capacité à comprendre et à analyser des textes (dégager des problématiques, construire et développer une argumentation) ainsi que leur capacité à apprécier les intérêts et les limites didactiques de pratiques d'enseignement du français.

L'épreuve comporte trois parties :

1. La production d'une réponse, construite et rédigée, à une question portant sur un ou plusieurs textes littéraires ou documentaires.
2. Une partie portant sur la connaissance de la langue (grammaire, orthographe, lexique et système phonologique) ; le candidat peut avoir à répondre à des questions de façon argumentée, à une série de questions portant sur des connaissances ponctuelles, à procéder à des analyses d'erreurs-types dans des productions d'élèves, en formulant des hypothèses sur leurs origines.
3. Une analyse d'un dossier composé d'un ou plusieurs supports d'enseignement du français, choisis dans le cadre des programmes de l'école primaire qu'ils soient destinés aux élèves ou aux enseignants (manuels scolaires, documents à caractère pédagogique), et de productions d'élèves de tous types, permettant d'apprécier la capacité du candidat à maîtriser les notions présentes dans les situations d'enseignement.

L'épreuve est notée sur 40 points : 11 pour la première partie, 11 pour la deuxième et 13 pour la troisième ; 5 points permettent d'évaluer la correction syntaxique et la qualité écrite de la production du candidat.

Une note globale égale ou inférieure à 10 est éliminatoire. »

Résultats

Session	2017	2018	2019
Nombre de copies	1919	1829	1483
Pourcentage de notes supérieures ou égales à 20	58,6	49,31	51,65
Moyenne / 40	21,04	19,68	21,81
Médiane / 40	21	18,29	22
Première partie : « Question relative aux textes proposés » /11	6,16	5,70	5,85
Deuxième partie : « Connaissance de la langue » /11	5,75	4,58	6,15
Troisième partie : « Analyse de supports d'enseignement » /13	6,45	6,36	6,90
Langue : correction syntaxique et qualité écrite de la production /5	3,06	3,22	3,13

La session 2019 de l'épreuve de français se caractérise par une amélioration des résultats, en comparaison des concours 2017 et 2018. Le tableau ci-dessus en donne un aperçu, Le jury a pris plaisir à lire un nombre plus élevé de copies rendant compte d'une préparation importante, sérieuse et rigoureuse et assurant aux candidats des acquis solides au niveau des contenus didactiques, pédagogiques et méthodologiques. En revanche, il est à déplorer que bien des candidats demeurent très éloignés des attendus de l'épreuve, rendant des copies inachevées, présentant une maîtrise insuffisante de la langue écrite, des connaissances très lacunaires sur les notions en jeu et une compréhension bien trop partielle des textes et documents à analyser.

Cette épreuve ne s'improvise pas et requiert de solides connaissances et compétences. C'est pourquoi, dans la lignée des rapports de jury écrits depuis la reconfiguration du concours en 2014, il nous paraît important de rappeler les attentes de l'épreuve et de formuler des conseils qui, nous l'espérons, favoriseront la préparation des candidats.

Première partie de l'épreuve : « Question relative aux textes proposés »

Le sujet proposé en 2019 couvre des champs anthropologiques et chronologiques très étendus : « Vous étudierez la question de l'altérité dans les textes du corpus. » En effet, les textes proposés donnent à voir et à penser la figure de l'autre, le rapport que l'on entretient avec lui à travers divers types d'écrits, argumentatifs ou narratifs, du XVI^e au XX^e siècle.

Il convient de repérer d'abord les principales idées présentes dans chaque extrait, en relation avec le sujet proposé. Ce travail préalable vise d'une part à comprendre la manière dont les textes orientent ce traitement, sans en explorer

toutes les possibilités, d'autre part à préciser la problématique globale du dossier, au-delà du simple thème de l'altérité.

Texte A : Michel de Montaigne, « D'un enfant monstrueux », *Les Essais* (1595), livre II, chapitre XXX, adaptation en français moderne par André Lanly. Il s'agit du fragment d'un essai dans lequel Montaigne évoque les difformités d'êtres humains considérés et exhibés comme des monstres (du latin *monstrare* : « exposer à la vue de », qui a donné le verbe « montrer »). L'écrivain humaniste commence par livrer une anecdote récente : sa vision d'un enfant difforme exhibé par sa famille contre de l'argent, comme un monstre de foire. Cet épisode est l'occasion d'une réflexion sur ce qui est communément nommé « monstre ». L'autre est d'abord défini par sa différence physique : « Au-dessous de ses tétins, il était attaché et collé à un autre enfant sans tête et qui avait le canal du dos bouché ». Montaigne déplore la posture commune face à la difformité, et analyse l'usage péjoratif du terme « monstres », employé pour désigner tout ce qui est nouveau au point de provoquer l'étonnement (terme qui signifie « stupéfaction » au XVI^e siècle). Pour l'auteur, ce qui semble contre-nature parce qu'inhabituel est en vérité le fruit d'un dessein divin ignoré de l'humanité : même le monstre est une création de la sagesse divine.

Texte B : Guy de Maupassant, *Les Sœurs Rondoli* (1884). Cet extrait de nouvelle relate l'idylle entre Francesca et Paul (l'ami du narrateur) au cours d'un voyage en Italie. Le narrateur réfléchit à ce qu'apporte et ce qu'ôte le rapport à l'autre quand on se sent soi-même étranger. Dans ce début de récit, Pierre, le narrateur de la nouvelle, expose une vision pessimiste du rapport à l'autre et plus généralement du rapport au monde. Confronté à l'altérité, il éprouve un sentiment de solitude existentielle.

Texte C : Claude Lévi-Strauss, « L'Ethnocentrisme », *Race et histoire* (1952), chapitre 3. Cet extrait mêle récits de voyages, méditations philosophiques, considérations anthropologiques ; l'auteur affirme que le barbare est l'homme qui croit que les autres hommes le sont et qui rejette la différence culturelle. Il analyse l'attitude humaine consistant à rejeter la différence culturelle au lieu de l'accepter. Lévi-Strauss évoque l'autre, celui qui « ne se conforme pas à la norme sous laquelle on vit », celui qui appartient à une culture différente. On peut ici identifier la description du réflexe ancien de rejet face aux différences « morales, religieuses, sociales, esthétiques, qui sont les plus éloignées de celles auxquelles nous nous identifions ». Ce réflexe se fonde sur une attitude ethnocentrique qui consiste à se prendre soi-même et implicitement comme modèle du bien et du vrai : ce qui diffère de soi est dès lors perçu comme inférieur. Les peuples décrits par Lévi-Strauss rejettent ceux qui sont autres et les rabaisent au statut de « mauvais », « méchants » (jugement moral), de « singes de terre ou d'œufs de pou » (disqualification de l'espèce humaine), voire vont jusqu'à nier leur réalité (« fantôme »). Il conclut en définissant la barbarie comme le rejet de l'autre, considéré comme barbare.

Texte D : Richard Matheson, *Je suis une légende* (1954). Dans cet extrait de roman, le narrateur raconte le destin du dernier homme sur terre (titre original : *The Last Man On Earth*), après qu'une pandémie a transformé les survivants en cannibales. Ultime représentant de l'humanité telle que nous la connaissons, Robert Neville est parvenu au terme de son combat avec les autres, qu'il a considérés jusque-là comme des « monstres » à supprimer. Au bout de son combat, non seulement il n'aura pas réussi à sauver l'humanité, mais surtout il aura pris conscience de la relativité de cette notion de « monstre » : l'élément déclencheur est le regard qu'ils portent sur lui, regard de « crainte » parce qu'il est pour « le nouveau peuple de la Terre » une « menace », un « fléau ». Il doit donc disparaître. Le personnage interroge ainsi l'identité humaine et « le concept de normalité » défini par la « majorité » que le monstre « menace ». L'autre est le « monstre » que l'on combat et qu'il faut supprimer pour survivre, suscitant « une horreur mêlée de crainte et de dégoût ». Le seul rapport à ce qui est ainsi étranger est de l'ordre de la destruction. Pour « le nouveau peuple de la Terre », l'autre, c'est aussi soi-même à une époque passée, un « spectre » qui appartient à un temps révolu auquel on ne pourra revenir. Neville mesure l'étendue du changement : les contaminés ont tous les traits de l'humanité. S'ils étaient d'abord vus comme des créatures (le « bourdonnement d'un million d'insectes »), le regard porté sur Neville (« quelqu'un l'aperçut ») inverse les perspectives. Ils ont en effet les réactions d'une « foule » (« le murmure des voix », « un cri de surprise », « le silence ») d'êtres doués de sentiments (« ceux qu'ils aimaient ») : on ne peut dire qui est l'autre sans définir ce qu'est pour la majorité la « normalité ».

Ce premier travail d'explicitation permet de comprendre que le dossier interroge les diverses réactions d'accueil ou d'exclusion que provoquent plusieurs formes d'altérité. La problématique, qu'il est nécessaire de présenter au début de la synthèse, peut être par exemple ainsi formulée : « Comment réagir face aux divers visages de l'altérité ? » La question pourrait aussi être posée de la façon suivante : « Dans quelle mesure l'altérité est-elle vécue comme un danger ou comme une richesse ? »

Dès lors, le plan de l'exposé devra faire apparaître, à travers la pluralité des visages de l'altérité (celle des individus, de la foule, des cultures), plusieurs formes variées de rejet (surprise, peur, malaise de solitude, dégoût physique, condamnation de l'autre jugé inférieur à soi) mais aussi d'ouverture humaniste envers autrui (normalité de la diversité, relativisme culturel refusant l'ethnocentrisme, critique des erreurs et superstitions). Il va de soi que le jury n'attend pas la totalité des remarques, mais que l'ensemble des idées principales doit être abordé par les candidats. Le jury n'attend pas non plus que les copies apportent une réponse unique, conforme à un plan type modélisant. Il n'est pas de synthèse canonique. Plusieurs organisations sont possibles, à condition qu'elles explicitent, en confrontant les textes, au moins deux types distincts de réactions face à l'altérité.

Dans l'ensemble, la méthodologie est plutôt bien maîtrisée : les copies montrent que la majorité des candidats a correctement préparé cette épreuve. **Afin de parfaire le travail de synthèse, il convient d'en assimiler les quatre critères d'évaluation observés par les correcteurs.**

1. Présentation d'une problématique pertinente et réponse finale apportée à la question

Le sujet doit être reformulé de manière problématisée. La problématique s'appuie sur la définition des termes principaux du sujet. Certains candidats n'ont pas compris ce qu'est l'altérité, la confondant parfois avec l'altruisme, voire l'altération... Un manque de références communes, culturelles et langagières, entraîne souvent des contresens. Les candidats qui se sont efforcés de rédiger une problématique précise ont été plus pertinents dans le traitement de la question. En effet, la compréhension fine fait en particulier défaut à ceux qui ne proposent pas de réelle problématique. Se préparer dans l'année à la rédaction d'une introduction et d'une conclusion est essentiel : l'amarce et la fin de la réflexion, qui donnent une bonne idée de la copie, ne doivent donc pas être négligées. Ont été valorisées une réflexion personnelle, une prise de recul par rapport aux textes, une référence à l'actualité de la question de l'altérité ou à son importance dans les missions du professeur. Il serait judicieux de conduire les candidats lors des préparations à créer des liens, dans la mesure du possible, entre la problématique proposée par les textes et celle de leur future profession. Le sujet proposé permettait aux candidats de montrer leur capacité à réfléchir avec maturité aux idées fondatrices de nos valeurs morales et sociales.

2. Compréhension des textes

Les idées et arguments principaux traitant le sujet pour chaque texte doivent être correctement repérés. On attend que ces éléments de réflexion soient expliqués. Les copies qui s'efforcent de situer les textes dans leur contexte culturel et historique ont été valorisées, de même que celles qui ont compris la spécificité du texte de Maupassant (solitude irréductible de la condition humaine). En revanche, les copies qui ne font pas référence à tous les textes ont été pénalisées. Rappelons qu'une syntaxe claire et un lexique précis sont indispensables pour transmettre la compréhension du propos, a fortiori dans le cadre d'un concours d'enseignement.

3. Organisation et cohérence du propos

La réponse doit être structurée (introduction, développement, conclusion), mais on n'attend pas une synthèse canonique en trois parties. On attend au moins deux mouvements consistants, articulés explicitement entre eux et qui développent des éléments précis. Les textes doivent être confrontés et la simple juxtaposition d'analyses du corpus est considérée comme étrangère à l'esprit de synthèse. Globalement, de nombreuses copies ont montré une organisation plutôt cohérente du propos et, en tout cas, une volonté certaine de construire une réflexion autour d'un plan.

4. Capacité à justifier le propos par des citations et références précises aux textes

Les citations et exemples doivent être non seulement pertinents mais aussi commentés. Les citations sont souvent beaucoup trop nombreuses et elles viennent se substituer au propos du candidat, ce qui ne permet pas de vérifier la bonne compréhension des textes. Les commentaires d'ordre stylistique et qui servent la réflexion ont été valorisés, par exemple les procédés de généralisation employés par Montaigne ou les images utilisées par Matheson.

La fréquentation régulière des textes, qu'ils soient littéraires ou non - par exemple dans des revues ou des ouvrages collectifs - et la pratique raisonnée de leur confrontation consolideront sans aucun doute la préparation des candidats. L'entraînement régulier en temps limité permettra à chacun de mettre pleinement en valeur ses compétences d'analyse et de synthèse sans souffrir d'un manque de temps ou d'un surcroît d'angoisse qui ont conduit des candidats à ne pas achever leur travail de peur de ne pas correctement traiter les deux parties suivantes.

Seconde partie : « Connaissance de la langue »

Cette partie de l'épreuve, qui est à tous points de vue au centre du sujet, a montré des connaissances bien plus solides que les années précédentes. Un grand nombre de copies reposent sur des compétences acquises. Néanmoins, un ensemble trop important de candidats confond encore souvent des notions de base qu'il leur faudra pourtant enseigner s'ils sont reçus (temps et mode, nature et fonction, morphologie etc.). Les copies sont très inégales et témoignent de connaissances approximatives. Attention aux erreurs criantes qui discréditent les candidats... En effet, cette dimension de l'épreuve est fondamentale pour l'exercice de l'enseignement : il est primordial d'accorder à la maîtrise de la langue une place majeure dans la préparation de l'épreuve, non pas pour de simples raisons stratégiques d'admissibilité (les copies défailtantes en langue ont peu de chance d'être retenues) mais dans l'objectif de vivre avec aisance dans une langue dont le système structure et exprime notre pensée et celle des élèves. Quelle que soit la formation des candidats, le souci de la langue constitue un enracinement et un horizon communs à tous. Son apprentissage réfléchi peut s'avérer passionnant, même pour le non spécialiste, loin des stéréotypes. A langue vivante, étude vivante. Alors, parfois, la grammaire devient « une chanson douce »...

Le professeur doit tout mettre en œuvre pour que chaque élève s'approprie ces connaissances et compétences. Il faut lire et prendre au sérieux les programmes d'enseignement, qui développent cette nécessité¹ et en font la colonne vertébrale de tous les apprentissages disciplinaires. Les programmes qui sont appliqués depuis la rentrée 2018 doivent ici être cités à deux niveaux. Le choix est ici axé sur des extraits du cycle 3. Tout d'abord à propos du premier domaine du socle commun, « Les langages pour penser et communiquer » :

« Comprendre, s'exprimer en utilisant la langue française à l'oral et à l'écrit

Le français a pour objectif principal au cycle 3 la maîtrise de la langue française qu'il développe dans trois champs d'activités langagières : le langage oral, la lecture et l'écriture. Il y contribue également par l'étude de la langue qui permet aux élèves de réfléchir sur son fonctionnement, en particulier pour en comprendre les régularités et assurer les principaux accords orthographiques. »

La partie « Étude de la langue (grammaire, orthographe, lexic) » énonce les missions exigeantes que les professeurs seront amenés à remplir :

« Après le cycle 2 qui a permis une première structuration des connaissances sur la langue, le cycle 3 marque une entrée dans une étude de la langue explicite, réflexive, qui est mise au service de la compréhension de textes et de l'écriture de textes. Il s'agit d'assurer des savoirs solides en grammaire autour des notions centrales et de susciter l'intérêt des élèves pour l'étude de la langue. Cette étude prend appui sur des corpus, des éléments collectés, des écrits ou des prises de parole d'élèves.

Dans des séances spécifiques, elle doit permettre un éclairage des textes lus, des propos entendus et un accompagnement des textes écrits. Son objectif est de mettre en évidence les régularités et de commencer à envisager le système de la langue.

L'acquisition de l'orthographe (orthographe lexicale et grammaticale) est privilégiée et son apprentissage est conduit de manière à mettre d'abord en évidence les régularités du système de la langue. De la même façon, l'étude de la morphologie verbale prend appui sur les régularités des marques de personne et de temps.

La découverte progressive du fonctionnement de la phrase (syntaxe et sens) permet une compréhension simple et claire de ses principaux constituants, qui feront l'objet d'analyses plus approfondies au cycle 4.

L'étude de la langue s'appuie, comme au cycle 2, sur des corpus permettant la comparaison, la transformation (substitution, déplacement, ajout, suppression), le tri et le classement afin d'identifier des régularités. Les phénomènes irréguliers ou exceptionnels ne relèvent pas d'un enseignement mais, s'ils sont fréquents dans l'usage, d'un effort de mémorisation. Le lexique est pris explicitement comme objet d'observation et d'analyse dans des moments spécifiquement dédiés à son étude, et il fait aussi l'objet d'un travail en contexte, à l'occasion des différentes activités de lecture et d'expression écrite ou orale, et dans les différents enseignements. Son étude est également reliée à celle de l'orthographe lexicale et à celle de la syntaxe, en particulier pour l'étude des constructions verbales. »

Les questions posées par le sujet de la session 2019 concernaient des aspects traditionnels, qui ne comportaient aucun piège de spécialiste et devaient permettre à des candidats correctement préparés de montrer leur prédisposition à mener sereinement l'enseignement-apprentissage de la langue avec un public d'élèves. Voici la liste des domaines :

- nature et fonction de mots ou groupes de mots ;
- nature et fonction de propositions subordonnées ;
- mode, temps et emploi de verbes conjugués ;
- analyse morphologique lexicale ;
- compréhension d'énoncé et étude de procédé stylistique.

Quant au degré de précision attendu pour les réponses, l'exemple suivant donnera de précieuses indications, à adapter au degré d'étendue des questions.

1. Dans cet extrait du texte de Claude Lévi-Strauss, vous indiquerez la nature et la fonction des mots ou groupes de mots entre crochets.

« L'attitude la plus ancienne, et [qui] repose sans doute sur des fondements psychologiques [solides] puisqu'elle tend à réapparaître chez chacun de nous quand nous sommes placés dans une situation inattendue, consiste à répudier purement et simplement les formes culturelles, morales, religieuses, sociales, esthétiques, qui sont les plus éloignées de celles auxquelles nous nous identifions. « Habitudes [de sauvages] », « cela n'est pas de chez nous », « on ne devrait pas permettre cela », etc., autant de réactions grossières qui traduisent ce même frisson, cette même répulsion en présence de manières de vivre, de croire ou de penser qui [nous] sont [étrangères]. Ainsi l'Antiquité confondait-elle tout ce qui ne participait pas de la culture grecque (puis gréco-romaine) sous le même nom de barbare ; la civilisation occidentale a ensuite utilisé [le terme de sauvage] dans le même sens. Or derrière ces épithètes se dissimule [un même jugement] : il est

¹ <http://eduscol.education.fr/cid132885/rentree-2018-evolutions-des-programmes-et-nouveau-programme-de-chant-choral.html>

Notons aussi que cette importance concerne les nouveaux programmes de français au lycée, qui intègrent dès la rentrée 2019 des objets d'étude relatifs à la maîtrise de la langue.

probable que le mot barbare se réfère étymologiquement à la confusion et à l'inarticulation du chant des oiseaux, opposées à la valeur signifiante du langage humain ; et sauvage, qui veut dire « de la forêt », évoque aussi un genre de vie animale par opposition à la culture humaine. »

Mots	Natures	Fonctions
qui	pronom relatif	sujet du verbe (« repose »)
solides	adjectif qualificatif	épithète (liée) (de « fondements »)
de sauvages	groupe prépositionnel, selon la <i>Grammaire Méthodique du Français</i> , ou groupe nominal prépositionnel	complément du nom (« habitudes »)
nous	pronom personnel	complément de l'adjectif (« étrangères »)
étrangères	adjectif qualificatif	attribut du sujet (« qui »)
le terme de sauvage	groupe nominal (possibilité d'analyser chaque constituant)	COD (du verbe « a (...) utilisé »)
un même jugement	groupe nominal (possibilité d'analyser chaque constituant)	sujet du verbe (« se dissimule »)

Comme c'est ici le cas, certains exercices de langue gagnent à être présentés sous la forme d'un tableau. Les correcteurs apprécient l'intelligence des présentations qui opèrent des regroupements sous forme de tableaux ou de listes intitulées, à condition que cette présentation soit pertinente. Néanmoins, la plupart des questions appellent des réponses entièrement rédigées.

On le voit, une préparation approfondie pour tous et une remise à niveau pour les candidats dont le cursus universitaire s'est éloigné des questions de langue permettent de réussir cette partie de l'épreuve.

Comme la session 2018, celle de 2019 abordait la question originale des procédés employés par un auteur à des fins argumentatives. Très peu de copies ont répondu avec justesse. Il est donc souhaité que les candidats connaissent et révisent les principales caractéristiques de la rhétorique. La cinquième question était ainsi formulée : « Vous expliquerez le sens de la dernière phrase du texte de Claude Lévi-Strauss et analyserez un procédé stylistique : "Le barbare, c'est d'abord l'homme qui croit à la barbarie." » Il convenait d'analyser ces propos en évitant de répéter à l'envi les mots de la famille de « barbare » car en eux résidait justement la complexité de la pensée. Pour l'auteur, considérer celui qui diffère de nous comme « barbare » relève d'un comportement lui-même discriminant et violent : c'est le réflexe des tribus retirées qui ont eu peu de contacts avec la civilisation. Traiter l'autre de « barbare », c'est précisément faire preuve d'une forme d'ethnocentrisme qui conduit à se prendre soi-même pour modèle et à considérer l'autre comme inférieur parce que différent. Pour exprimer ce paradoxe, il était possible de remarquer, au choix :

- que la phrase se présente comme une maxime, grâce à l'utilisation d'un présent de vérité générale et du présentatif « c'est », qui met en relief le propos ;
- que la dislocation à gauche met en valeur le groupe nominal « Le barbare » ;
- que la phrase a une structure close, puisqu'elle s'ouvre sur « le barbare » et se ferme sur « la barbarie ». Cela contribue à donner l'impression d'un enfermement de l'homme qui croit à la barbarie d'autrui, puisque le mot « homme » se trouve encadré, comme enfermé, entre « barbare » et « barbarie » (procédé de la polyptote ou dérivation).

On le voit, la marge de progression demeure importante dans tous les domaines de la langue et il est plus que recommandé de se livrer à l'étude approfondie de grammaires de référence et de s'entraîner fréquemment, comme le répètent les rapports de jury antérieurs.

Troisième partie : « Analyse de supports d'enseignement »

Le dossier soumis à l'analyse des candidats était composé de trois éléments : la description d'un contexte pédagogique (« phrase donnée du jour »), un extrait d'ouvrage de didactique de l'orthographe (C. Brissaud et D. Cogis, *Comment enseigner l'orthographe aujourd'hui ?*, 2011), et quatre extraits de productions écrites d'élèves de cycle 3.

Alors que la session 2017 proposait la complémentarité des compétences de lecture et d'écriture d'élèves du cycle 3, que celle de 2018 se consacrait aux relations entre lecture (de texte et d'image) et oral en situation d'enseignement, le sujet 2019 aborde la question de l'apprentissage de l'orthographe par le recours aux écrits de réflexion et aux interactions orales. Le

tressage des compétences écrites et orales vise à améliorer les connaissances linguistiques et les compétences langagières des élèves.

Du côté du professeur des écoles, ces qualités correspondent à plusieurs des compétences énoncées par le Bulletin officiel du 25 juillet 2013 :

« Compétences communes à tous les professeurs

Les professeurs, professionnels porteurs de savoirs et d'une culture commune

Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique

Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement

Les professeurs, praticiens experts des apprentissages

Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves

Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves

Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves »

Le traitement du sujet nécessite donc, à nouveau, de bien connaître les attentes institutionnelles et les grandes problématiques didactiques et pédagogiques, étayées par l'observation de pratiques.

1. En vous appuyant sur le programme du cycle 3, vous analyserez le dispositif mis en place.

L'activité répond à un certain nombre d'attendus du programme, auxquels il convient de faire allusion :

« Après le cycle 2 qui a permis une première structuration des connaissances sur la langue, le cycle 3 marque une entrée dans une étude de la langue explicite, réflexive, qui est mise au service de la compréhension de textes et de l'écriture de textes. Il s'agit d'assurer des savoirs solides en grammaire autour des notions centrales et de susciter l'intérêt des élèves pour l'étude de la langue. Cette étude prend appui sur des corpus, des éléments collectés, des écrits ou des prises de parole d'élèves.

Dans des séances spécifiques, elle doit permettre un éclairage des textes lus, des propos entendus et un accompagnement des textes écrits. (...)

L'acquisition de l'orthographe (orthographe lexicale et grammaticale) est privilégiée et son apprentissage est conduit de manière à mettre d'abord en évidence les régularités du système de la langue. De la même façon, l'étude de la morphologie verbale prend appui sur les régularités des marques de personne et de temps. La découverte progressive du fonctionnement de la phrase (syntaxe et sens) permet une compréhension simple et claire de ses principaux constituants, qui feront l'objet d'analyses plus approfondies au cycle 4. »

Les compétences travaillées par l'enseignant dans cette situation pédagogique sont donc au moins de trois ordres, qu'il fallait analyser et illustrer précisément :

-Comprendre et s'exprimer à l'oral.

-Ecrire pour réfléchir et pour apprendre.

-Comprendre le fonctionnement de la langue.

On attendait des candidats qu'ils évoquent l'engagement des élèves dans une réflexion personnelle, la capacité à mobiliser les connaissances acquises pour justifier l'orthographe et à utiliser un métalangage adapté. Du côté de l'enseignant, il s'agissait d'évoquer la possibilité de découvrir les raisonnements qui sous-tendent les choix orthographiques de ses élèves, le développement de leur capacité à utiliser un métalangage adapté, enfin la nécessité de prendre en compte ces éléments afin de les faire évoluer et de réguler son enseignement.

Les programmes doivent être cités ou reformulés. Leur méconnaissance est souvent un frein à la pertinence des réponses. De même, très peu de copies mentionnent des références théoriques ou font référence à des travaux de recherche. En revanche, le jury a lu avec intérêt des copies mentionnant des références aux programmes claires et exactes

2. Que pensez-vous du choix des mots retenus par l'enseignant ? Quels objectifs d'apprentissage sont visés ?

On attendait que les candidats s'expriment sur la complexité de la notion d'accord, enseignée dès le cycle 2. Il faut, en effet, savoir identifier la classe grammaticale des mots ainsi que les relations grammaticales qui les unissent. Dire que le verbe se conjugue avec son sujet est simple à énoncer mais suppose, entre autres, de maîtriser les notions mêmes de sujet, de verbe, de conjugaison et d'accord, de différencier relations dans le GN et relation entre sujet et verbe, de délimiter le sujet du verbe de la phrase et d'identifier, dans ce groupe, le mot provoquant l'accord. Par ailleurs, dans cette phrase, certaines marques sont audibles et d'autres non (« déserte(s) »). Les faits de langue choisis par l'enseignant correspondent au

programme :

- identifier les classes de mots subissant des variations ;
- connaître la notion de groupe nominal et d'accord au sein du groupe nominal ;
- maîtriser l'accord du verbe avec son sujet.

3. Vous analyserez les productions individuelles des élèves (document 2).

Il était possible soit de juxtaposer l'analyse de chacune des quatre productions soit d'en réaliser une synthèse, option moins répétitive et plus efficace. Néanmoins, dans les deux cas, il convenait de souligner, dans les productions, la présence ou l'absence de plusieurs éléments tels que l'utilisation du métalangage, la référence au donneur d'accord (nom : adjectif qualificatif), la justesse de l'explication, l'utilisation de phrases complexes (connecteurs logiques), la convocation ou non d'informations inutiles.

On pouvait aussi remarquer que les élèves ne transfèrent pas toutes leurs connaissances orthographiques dans leurs propres productions écrites (exemple : « rues et un nom au féminin pluriels »), qu'ils ne font pas référence à la fonction sujet, ne mettent pas en lien le verbe et le sujet. Certains candidats ont judicieusement remarqué que l'activité a lieu en début d'année et se sont donc interrogés sur les pratiques des élèves au cours des années précédentes.

Il est conseillé de raisonner en termes de compétences pour l'analyse des productions des élèves, les candidats se bornant souvent à une analyse centrée sur les connaissances. Par ailleurs, très peu ont analysé les productions des élèves et en particulier le métalangage convoqué : il est recommandé de ne pas se limiter à la description des réponses fournies. A cet égard, les consignes données par la formulation de la question doivent retenir l'attention du candidat et lui éviter de rédiger des réponses trop rapides et réductrices, qui éliminent tout un pan des domaines proposés à la réflexion.

4. À quoi l'enseignant doit-il être attentif lors d'une phase orale collective ?

L'enseignant doit partir du principe que les élèves ont des niveaux d'explicitation différents selon leur maîtrise grammaticale et orthographique et que leurs explicitations ne sont pas toujours complètes, ni exactes. Il doit les prendre en compte, les accueillir avec bienveillance et exploiter les erreurs exprimées. Il favorise les interactions langagières en encourageant les élèves à infirmer, compléter ou confirmer les justifications de leurs camarades. Progressivement, l'enseignant devient plus exigeant, son objectif étant notamment l'utilisation d'un métalangage partagé par tous : il peut renvoyer les élèves aux outils collectifs et individuels pour développer l'autonomie. Les remarques portant sur la comparaison des niveaux CM1 / CM2 ont été valorisées : graphie signalant des ajouts en CM2, analyse moins précise en CM1. Ces éléments d'explications devaient s'appuyer sur une situation pédagogique, qu'elle soit ou non celle qui est proposée dans le dossier.

5. Quelles activités mettant en œuvre des justifications orthographiques pourrait-on mettre en place après cette activité ?

Plusieurs types de situations, d'activités et d'outils pour l'élève pouvaient être développés. À partir d'observations de corpus de phrases, le programme de cycle 3 propose une liste de démarches, dans laquelle le candidat pouvait puiser :

- des activités d'entraînement pour fixer les régularités et automatiser les accords simples ;
- des activités de classement et raisonnement permettant de mettre en évidence les régularités ;
- des manipulations syntaxiques (remplacement, par exemple par un pronom, expansion, etc.) ;
- des activités de réinvestissement en écriture (relectures ciblées, matérialisation des chaînes d'accord, verbalisation des raisonnements, etc.) ;
- des dictées régulières, sous des formes différentes qui favorisent la construction de la vigilance orthographique (phrase dictée du jour, dictée dialoguée, dictée préparée, dictée négociée...).

Les propositions didactiques et pédagogiques gagnent à être développées et illustrées, en s'appuyant notamment sur les

documents présentés à l'étude. Ces activités complémentaires doivent aussi être réalisables. Rappelons enfin que les candidats qui font judicieusement référence à des travaux de recherche bonifient leurs réponses.

La moyenne de 6,90 / 13 obtenue dans cette troisième partie de l'épreuve est en progrès par rapport aux années précédentes. Le jury a souvent eu plaisir à lire des développements judicieusement analysés et construits, faisant montre d'une authentique inventivité professionnelle, dans le cadre fécond de la liberté pédagogique. D'autres s'en tiennent aux descriptions superficielles de séances sans en saisir les enjeux, faute de fréquenter plus régulièrement les programmes et les réflexions didactiques. Plusieurs, enfin, semblent avoir manqué de temps pour finaliser leur étude : il est conseillé aux candidats d'organiser, en amont de l'épreuve, la répartition efficace du temps alloué à chacune de ses parties. Pour pallier les risques d'une disproportion chronologique, certains candidats ont pris le parti de débiter par le traitement de l'analyse de supports d'enseignement. Cette option est possible, dans la mesure où elle n'obère pas le développement des deux premières parties. Redisons-le, l'entraînement régulier assurera un confort méthodologique aux candidats et leur permettra de consacrer un temps raisonnable n'excédant pas les attendus de chaque question.

Langue : correction syntaxique et qualité écrite de la production

On évalue les compétences langagières des candidats : maîtrise de l'orthographe mais aussi de la syntaxe, du lexique et la lisibilité de la copie, aspect très important en contexte de concours et d'exercice professionnel. Dans les conditions de l'épreuve, il est donc indispensable de veiller à la correction des réponses. Une copie qui commet en moyenne plus de deux erreurs par page perd de précieux points...

Avec une moyenne de 3,13/5 - contre 3,22 en 2018 et 3,06 en 2017 -, cet aspect transversal de l'évaluation des copies est davantage réussi que la deuxième partie de l'épreuve. Il n'est pas étonnant que la majorité des candidats maîtrisent mieux la langue qu'ils ne sont capables de l'étudier. Néanmoins, si l'on affine l'analyse, le constat s'impose d'une dissociation entre les capacités. Le lexique courant et scientifique est dans l'ensemble convenablement acquis. Certains candidats utilisent cependant le langage familier et/ou un écrit souvent trop oralisé, inadapté à la situation. Quant à la syntaxe et à l'orthographe, elles manifestent d'inquiétants signes de faiblesse. Comme cela est constamment rappelé dans les précédents rapports en français mais aussi en mathématiques, cette défaillance doit être prise très au sérieux, dans la perspective du recrutement de professeurs, en général, et particulièrement de professeurs des écoles. Dans de nombreuses copies, l'orthographe maîtrisée va de pair avec une maîtrise des concepts de langue (d'où la réussite pour la partie II) et une réflexion poussée (réussite pour la partie I). L'orthographe reste discriminante et il est à déplorer que des candidats au concours de professeur des écoles ne connaissent pas les principes de langue qu'ils devraient expliquer à leurs élèves quelques semaines après leur admission. Se préparer à l'épreuve de français implique d'être performant dans ce domaine. La maîtrise de la langue française n'est pas un supplément d'âme : c'est une compétence indispensable, un oxygène vital. Si l'appréhension inhérente à l'épreuve et la durée limitée de celle-ci expliquent en partie les erreurs constatées, il est dans tous les cas obligatoire de consacrer plusieurs minutes à la relecture attentive de sa copie pour en corriger l'orthographe, dont les erreurs sont le plus souvent d'ordre grammatical. Il faut que la préparation au concours y consacre un temps nécessaire et que chaque candidat parachève son autoformation de façon suffisante. L'abondance des outils les aidera, mais la prise de conscience est première en la matière.

Le plaisir éprouvé par le jury à la lecture de copies provient, certes, de la pertinence des réponses et de la qualité de leur expression. Encore faut-il que la graphie en soit décryptable. C'est pourquoi il est demandé et recommandé aux candidats d'accorder le plus grand soin à la lisibilité de leur travail (du début à la fin, malgré le manque de temps), dimension ô combien importante dans le métier d'un professeur du premier degré.

Au terme de ce rapport, nous souhaitons à tous les candidats d'entretenir le goût des lettres, entendues comme signes alphabétiques et ouverture vers l'esprit et la culture, authentiques écoles de la vie.

1.2. Épreuve de Mathématiques

L'arrêté du 19 avril 2013 précise les objectifs et modalités de l'épreuve : elle vise à évaluer la maîtrise des savoirs disciplinaires nécessaires à l'enseignement des mathématiques à l'école primaire et la capacité à prendre du recul par rapport aux différentes notions. Dans le traitement de chacune des questions, le candidat est amené à s'engager dans un raisonnement, à le conduire et à l'exposer de manière claire et rigoureuse.

L'épreuve d'une durée de quatre heures est notée sur 40 points et comporte trois parties :

- Une première partie, notée sur 13 points et constituée d'un problème ;
- Une deuxième partie, notée également sur 13 points et constituée de plusieurs exercices ;
- Une troisième partie, notée sur 14 points, qui consiste dans l'analyse d'un dossier.

Chaque partie se décline en questions et, parfois, sous-questions, indépendantes les unes des autres, chacune pouvant, si besoin, être traitée dès lors que le résultat des questions précédentes est admis.

Rappelons de plus que :

5 points au maximum peuvent être retirés pour tenir compte de la correction syntaxique et de la qualité écrite de la production du candidat.

Une note globale égale ou inférieure à 10 est éliminatoire.

Éléments statistiques et remarques d'ordre général

Pour la session 2019, le nombre de candidats présents à l'épreuve de mathématiques est en nette diminution par rapport à ces dernières années puisque ce sont 1459 copies qui ont été corrigées.

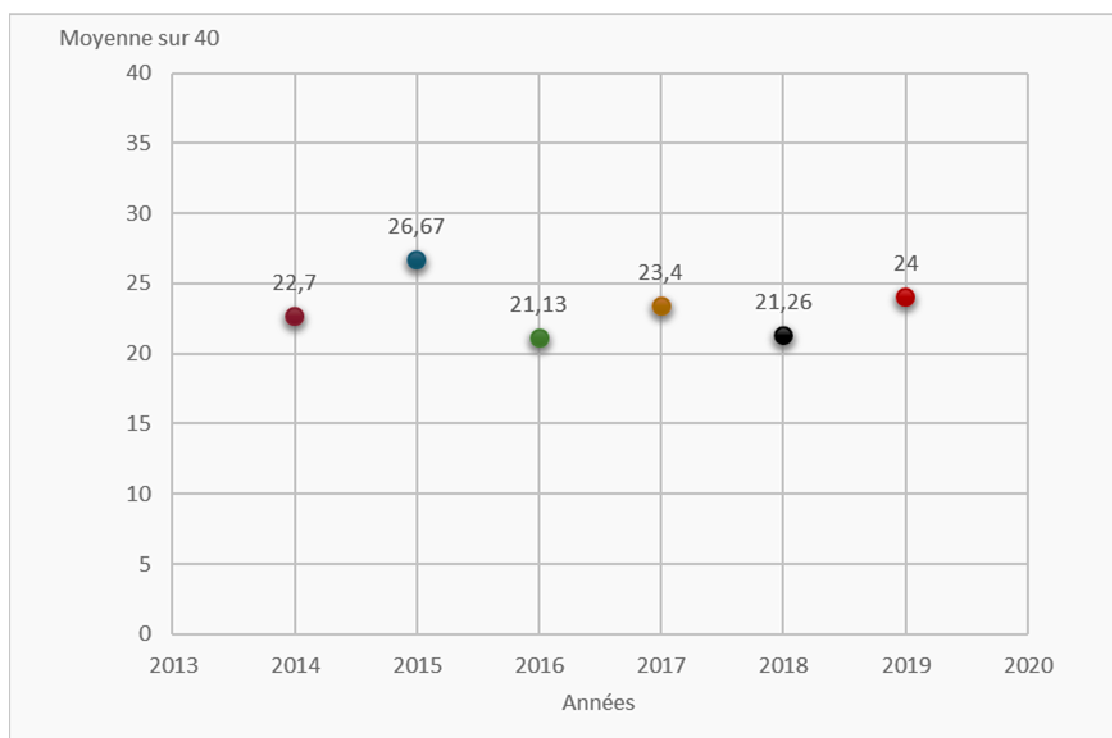
La moyenne des notes obtenues est de 24 sur 40, soit nettement mieux que les années précédentes sans atteindre toutefois la valeur de 2015 qui fait toujours figure d'exception (26,67 de moyenne). Le nombre des candidats qui ont obtenu une note supérieure ou égale à la moyenne est malgré tout important – ils représentent 55 % de l'effectif des présents – ce qui tend à confirmer que l'ensemble des copies est de bonne tenue.

Le tableau ci-dessous dresse un bilan synthétique des notes obtenues lors de cette session, accompagné pour mémoire des bilans de 2017 et 2018 :

Session	2017	2018	2019
Nombre de copies	1895	1809	1459
Pourcentage de notes supérieures ou égales à 20	70,2	58,4	69,6
Moyenne (sur 40)	23,4	21,26	24
Médiane	24	21,5	25,5
Première partie (sur 13)	9	7,62	9,34
Deuxième partie (sur 13)	6,4	7,22	7,94
Troisième partie (sur 14)	8,7	7,39	7,41

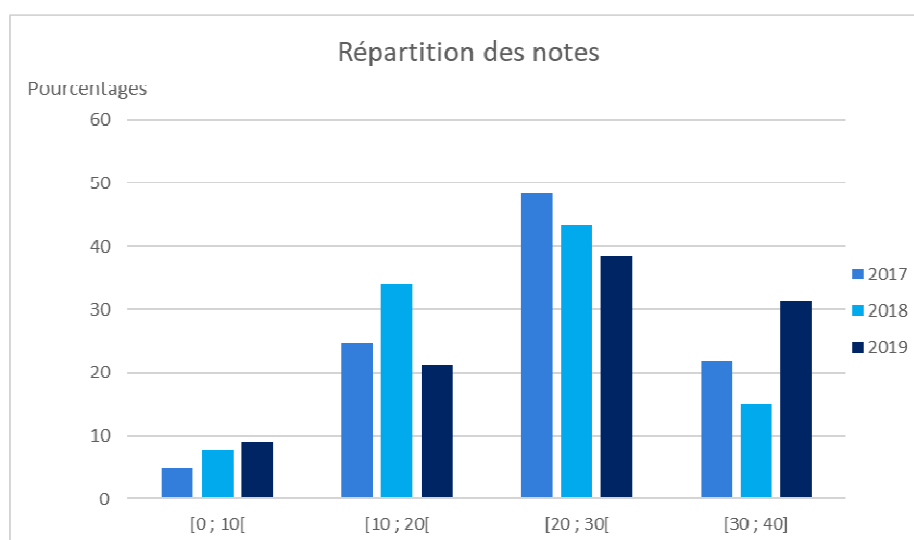
À l'instar des années précédentes, la série des notes à cette épreuve est très faiblement dissymétrique, les valeurs de la médiane et de la moyenne étant proches.

À titre de comparaison, le graphique ci-dessous met en évidence l'évolution de cette moyenne depuis la mise en place du concours selon les modalités fixées par l'arrêté du 19 avril 2013 :



Cette moyenne élevée s'accompagne d'un nombre conséquent de très bonnes et excellentes copies : 457 copies ont obtenu une note comprise entre 30 et 40, ce qui représente 31,3 % des copies. Ce pourcentage est largement le plus élevé depuis la session 2014. Insistons donc sur le fait qu'une préparation sérieuse et rigoureuse porte ses fruits. Cela doit encourager les candidats qui ont eu une note éliminatoire, encore trop nombreux puisqu'ils représentent 9,4 % des candidats (8 % l'an dernier).

Le graphique suivant détaille l'évolution des notes entre les sessions 2017, 2018 et 2019 :



Enfin, pour tenir compte de la correction syntaxique et de la qualité de l'écrit, ce sont jusqu'à 5 points qui peuvent être retirés. Une bonne maîtrise de l'orthographe et la correction grammaticale sont clairement des attendus dans un concours de recrutement de professeurs. Dans cette épreuve, la syntaxe et le vocabulaire mathématiques sont également pris en compte,

de même que la lisibilité et la clarté du propos. Sept copies seulement se sont vues retirer 5 points mais, par ailleurs, seulement 37,5 % des candidats n'ont eu aucun point retiré.

Les moyennes pour chacune des trois parties sont supérieures à 6,5 sur 13 pour les deux premières et à 7 sur 14 pour la troisième. Pour autant, c'est la première partie qui est de loin la plus réussie. Notons que le total maximal de points a toujours été atteint pour chacune des parties ou chacun des exercices.

Remarques et observations relatives à l'épreuve 2019

Remarques et conseils généraux

L'épreuve porte sur plusieurs domaines des programmes de l'école ou du collège ainsi que des éléments du socle commun de connaissances, de compétences et de culture et vise à évaluer les connaissances et les compétences du candidat dans ces différents domaines.

Le sujet, d'une facture classique, n'a, semble-t-il, pas désorienté ceux des candidats qui avaient préparé sérieusement l'épreuve. On y retrouvait des questions relevant des statistiques et des probabilités élémentaires, des questions relevant de la proportionnalité, des questions faisant appel aux connaissances concernant les procédures et les faits numériques, des calculs utilisant les pourcentages ainsi que de l'algorithmique, de la géométrie plane (théorème de Pythagore, trigonométrie, propriétés des figures géométriques, calculs d'aires ...) et de la géométrie dans l'espace (solides, calculs de volumes). La capacité à effectuer une synthèse après une suite de questions et la prise d'initiative sont souvent sollicitées. Les candidats font globalement montre d'une bonne maîtrise dans la recherche d'informations. L'examen de l'ensemble des copies montre des progrès dans la maîtrise du théorème de Pythagore, des calculs d'aires et de volumes, dans le calcul de pourcentages – avec une réserve dès lors que l'on quitte une utilisation simple – et de probabilités. Certains se sont bien emparés de l'algorithmique et de l'utilisation du logiciel Scratch même s'il reste encore des candidats qui n'ont visiblement pas travaillé ce thème. Parmi les réussites citons également la lecture graphique ainsi que la construction à l'échelle du quadrilatère de la première partie. Parmi les points sur lesquels les candidats doivent porter leur attention se trouvent la définition d'une médiane, les conversions et les calculs avec les nombres sexagésimaux. Visiblement la trigonométrie également met les candidats en difficulté. De même, le concept de nombre décimal est trop souvent mal maîtrisé et un travail approfondi doit être mené sur le calcul littéral lors de la préparation au concours. Par ailleurs, les nouvelles directives d'enseignement du calcul à l'école primaire semblent méconnues de la plupart des candidats. Une remarque d'ordre plus général : il semble que les candidats qui réussissent la troisième partie ont réussi les deux premières parties, par contre, d'excellentes copies sur les parties 1 et 2 ont montré des analyses didactiques et pédagogiques superficielles et très éloignées de ce qui était attendu.

Rappelons que les réponses sans justification ne sont pas valorisées sauf mention expresse de l'énoncé. Le correcteur attend une justification, une démonstration ou un calcul pour accompagner un résultat. A contrario, il faudra veiller à ce que le souci de bien expliciter la démarche ne soit pas chronophage : il est inutile de justifier avec force détails des calculs élémentaires. Des candidats rédigent énormément pour un simple calcul d'aire par exemple, et ce temps-là leur manque pour la dernière partie. Cette juste mesure dans les justifications attendues n'est pas forcément facile mais est pourtant révélatrice de la maîtrise des notions mathématiques convoquées. Quelques candidats cherchent à exposer les notions qu'ils ont certainement apprises en formation même si cela n'a rien à voir avec ce qu'ils ont écrit précédemment ; il est clair que c'est inutile.

Enfin, on attend une réponse aux questions posées, ce qui n'est pas toujours le cas : il faut parfois dénicher la réponse dans les nombreuses lignes écrites. Nous ne pouvons que conseiller aux candidats de mettre en évidence les résultats et de faire des phrases réponses. Au vu des productions des candidats aussi bien de cette session que des précédentes, le jury conseille de garder un temps pour se relire et se corriger et de numéroter clairement les questions.

Les correcteurs ont noté globalement que les candidats portent une grande attention dans la qualité de l'orthographe, la correction syntaxique et la présentation des copies. Ils ont le souci d'expliquer leurs raisonnements. L'impression d'ensemble est ainsi favorable. Les copies dans lesquelles plusieurs points ont été enlevés se signalent par une présentation et une graphie peu soignées (voire une écriture illisible) ainsi que des erreurs plutôt inquiétantes pour de futurs professeurs : confusion entre *a* et *à*, entre *et/est/ait*, l'absence d'accents, l'absence d'accord entre les noms et les adjectifs, confusion entre le participe passé et le verbe à l'infinitif par exemple. Le candidat doit bien être conscient que ces erreurs peuvent modifier le sens de la phrase ou la rendre incompréhensible. Citons pour exemple : « la droite d_1 est la droite d_2 se croise » (sic). La syntaxe et le vocabulaire mathématiques qui sont mal maîtrisés expliquent également le faible taux de copies non pénalisées. Outre le fait que cela nuit à la lisibilité du propos, cela traduit également une absence de maîtrise des concepts mathématiques en jeu. Ainsi, la confusion entre pavé et parallélogramme ou entre chiffre/nombre/numéro, l'utilisation erronée du signe « = » et celle abusive de la flèche « \rightarrow » sans qu'on sache s'il s'agit du symbole d'implication (qui se note « \Rightarrow ») en sont des exemples révélateurs. Insistons sur le fait que le signe « = », utilisé à mauvais escient, donne des égalités fausses. D'ailleurs, la

confusion entre valeur approchée et valeur exacte renvoie à la méconnaissance du concept d'égalité en mathématiques ainsi qu'à la méconnaissance des différents ensembles de nombres. Elle fait toujours partie des erreurs récurrentes. La confusion entre la nature des objets mathématiques, trop fréquente, se révèle au travers d'une écriture peu rigoureuse. Il en va ainsi pour la distinction entre le segment et sa longueur, entre la fonction et son expression algébrique, ou entre la fonction et sa représentation graphique. De même il est incorrect de parler de « la droite $3x + 5$ » ou d'écrire que « $d_1 = f(x)$ ». Il en va de même pour des égalités comme « $\cos \widehat{CDI} = \frac{15}{17} \approx 28^\circ$ » ou « $\frac{16}{60} = 27\%$ ». Signalons au passage que, si le mot *dizaine* s'écrit bien avec la lettre z, le mot *dixième* comporte un x. Par ailleurs, le mot *hypoténuse* s'écrit bien avec un seul h placé au début : il n'a pas la même étymologie – *hypo-teinô* : tendre sous (verbe d'action), puis *hypotenusa* tendu sous – que le mot *hypothèse* (par exemple, qui a, lui, la même racine que *médiathèque*, *bibliothèque* etc.).

Première partie

Cette première partie est constituée d'un problème portant sur un ou plusieurs domaines des programmes de l'école ou du collège, ou sur des éléments du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Elle permet d'apprécier particulièrement la capacité du candidat à rechercher, extraire et organiser l'information utile.

À l'image des années précédentes, la première partie est, de loin, la plus réussie, avec une moyenne de 9,34 sur 13, et ce sont 61 % des notes qui se situent au-dessus de cette moyenne. Ce constat est fort encourageant. Quatre copies seulement ne l'ont pas traitée.

Cette partie abordait les domaines suivants : calcul d'aires et de volumes, pourcentages, fonctions affines, utilisation de grandeurs, calculs dans le triangle rectangle (théorème de Pythagore, trigonométrie).

Plusieurs questions nécessitaient de la part du candidat de prendre des initiatives et d'être capable de mobiliser ses connaissances mathématiques pour entrer dans une démarche de résolution de problèmes. La présence assumée de questions ouvertes, nécessitant la prise d'initiatives, aurait pu déstabiliser les candidats. On note cependant que beaucoup d'entre eux s'engagent dans des réflexions intéressantes. Le travail spécifique sur la prise d'initiative en mathématiques est encouragé dans les programmes et les candidats arrivent de plus en plus formés à ces questions, ce qui est très appréciable.

La partie A se plaçait dans le cadre de la géométrie plane sauf la dernière question qui nécessitait un calcul de volume. La question demandant la représentation d'un quadrilatère donné à l'échelle 1/50 a été particulièrement réussie. Seulement cent cinq candidats n'ont pas eu tous les points : la plupart n'avaient pas présenté au moins un calcul pour justifier les dimensions utilisées. Le théorème de Pythagore a été correctement mobilisé. La trigonométrie met les candidats en difficulté, bien que la plupart connaissent les formules. Certains se débrouillent pour trouver un résultat, mais au prix d'une totale absence de rigueur. La dernière question nécessitait le calcul du volume d'un prisme droit pour pouvoir y répondre. Signalons que certains candidats ont mené à bien le calcul du volume mais n'ont pas obtenu tous les points car ils n'ont pas répondu à la question posée, à savoir s'il y avait assez de place pour stocker le bois.

Les questions de la partie B avaient pour prétexte la réalisation d'une dalle en béton. Les candidats ont bien mis en œuvre puis conduit le raisonnement qui était attendu dans la première question et 71 % d'entre eux ont eu quasiment la totalité des points. Le jury est toutefois fort surpris de constater que certains candidats, à ce niveau, ne se soient pas approprié le sens de la division. Ceux-ci ont recours aux soustractions successives ou complètent une multiplication à trou par essais/erreurs au lieu d'effectuer la division de 2,34 par 0,7 qui permettait de trouver immédiatement la réponse. Si cela n'empêchait pas de trouver le bon résultat, le constat interroge. Les questions suivantes mettaient en œuvre du calcul algébrique et des lectures graphiques. Elles ont été globalement réussies même si la résolution de l'équation a visiblement bloqué de nombreux candidats qui ont choisi de se limiter à une lecture graphique. Insistons sur le fait que la deuxième partie de la question 2.d. ainsi que la question 2.e. demandaient explicitement un calcul. À de rares exceptions, les candidats ont obtenu le maximum des points aux calculs de la question 2.a. et à l'identification de chacune des droites.

Deuxième partie

La deuxième partie du sujet est composée d'exercices indépendants, complémentaires à la première partie. Ils permettent de vérifier les connaissances et compétences du candidat dans différents domaines des programmes de l'école ou du collège.

L'exercice 1 s'appuyait sur le logiciel Scratch pour aborder le domaine « Algorithmique et programmation ». On constate que les candidats qui n'abordent pas ce thème sont nombreux puisque presque un quart des candidats n'ont pas abordé l'exercice. La compréhension de l'algorithme était évaluée à la première question. Un peu moins de la moitié des mille quatre cent cinquante-neuf candidats ont eu les points attribués à celle-ci. Indépendamment de ceci, l'erreur fréquemment rencontrée

portait sur la longueur du segment de départ. La dernière question demandait de modifier l'algorithme donné dans le but d'obtenir une autre figure : presque tous ceux qui ont réussi les deux premières questions ont également réussi celle-là. En résumé, quasiment tous ceux qui ont traité cet exercice ont donné des réponses correctes. Outre le fait que ce thème fait à présent partie intégrante des programmes, cela devrait encourager les futurs candidats à ne pas le négliger.

Le deuxième exercice portait sur le calcul de vitesses et les pourcentages. Il nécessitait une lecture de document et une recherche d'informations efficaces. Cet exercice a été globalement réussi puisque la moyenne des notes est de 3,3 sur 5. Malgré tout, la question 3, qui demandait de calculer une vitesse initiale connaissant la vitesse retenue minorée selon un pourcentage donné, a dérouté bien des candidats – presque la moitié des candidats se sont trompés : la valeur diminuée de 5 % avait été obtenue en multipliant la valeur initiale par 0,95 et non 1,05. Les nombres sexagésimaux ont également posé quelques problèmes et rappelons que 4 min et 11 s, ce n'est pas égal à 4,11 min.

Le troisième exercice comportait une seule question : trouver la réponse nécessitait des calculs mettant en œuvre des masses volumiques et d'effectuer des conversions. Environ un quart des candidats ont été, semble-t-il, effrayés par cet exercice. Les correcteurs ont constaté que les conversions étaient mal maîtrisées. Par ailleurs, attirons cette année encore l'attention sur la nécessité d'avoir du recul quant aux résultats trouvés et de ne pas se contenter d'une réponse dont les valeurs ne sont visiblement pas cohérentes.

Le dernier exercice abordait les statistiques et probabilités. Plus de trois quarts des candidats ont eu plus de 1,5 point sur 3. Les questions étaient classiques et présentaient peu de difficultés. La détermination de la médiane constitue toujours une pierre d'achoppement.

Troisième partie

Cette partie de l'épreuve consiste dans l'analyse d'un dossier composé d'un ou plusieurs supports d'enseignement des mathématiques choisis dans le cadre des programmes de l'école primaire qu'ils soient destinés aux élèves ou aux enseignants, et de productions d'élèves de tous types, permettant d'apprécier la capacité du candidat à maîtriser les notions présentes dans les situations d'enseignement.

Cette troisième partie comportait trois situations, deux de cycle 3 et une de cycle 2. La moyenne est au-dessus de 7 sur 14, mais c'est la partie de l'épreuve la moins bien réussie. Les candidats sont plus souvent dans la description que dans l'analyse et ne s'appuient que très rarement sur les propriétés mathématiques sous-jacentes.

La première situation portait sur la proportionnalité. Rappelons que le produit en croix n'est pas une procédure relevant du cycle 3. Par ailleurs, citer les trois procédures ne suffisait pas, il convenait de les expliciter dans le cadre du problème posé. On est, dans la dernière question, au cœur du métier de professeur des écoles et pourtant 39 % des candidats soit ne l'ont pas traité, soit n'ont obtenu aucun point.

La deuxième situation prenait appui sur l'activité « le compte est bon ». Il est regrettable, dans un concours de recrutement de professeurs des écoles, que 41 % des candidats ignorent totalement ce qu'est un fait numérique. Par ailleurs, beaucoup de candidats ne traitent pas la question demandant de proposer un exercice.

La dernière situation portait sur l'addition de deux nombres décimaux et le calcul en ligne. Bien que ce soient les dernières questions du sujet, elles ont été abordées par la quasi-totalité des candidats. Ces questions révèlent que la complémentarité du calcul en ligne et du calcul mental ainsi que les spécificités de ces derniers sont largement méconnues des candidats (53 % des notes sont un 0). Les étayages proposés sont globalement pauvres. Un seul suffisait pour obtenir la totalité des points. Peu de candidats ont cité la manipulation ou la verbalisation. D'autre part, rappelons qu'un nombre décimal n'est pas obtenu par la juxtaposition de deux nombres entiers. De trop nombreux candidats ne maîtrisent pas le concept de nombre décimal et certains en ont une conception semblable à celle des élèves dont ils doivent analyser les productions. N'oublions pas que le professeur des écoles a à construire la notion de nombre décimal.

Répétons que, face à des productions d'élèves ou à des supports d'enseignement, il est attendu une analyse et non une description ; une analyse claire dans un discours synthétique et structuré. La présentation sous forme de tableau des analyses de production rencontrée dans certaines copies permet de poser clairement les réussites et les erreurs de chaque production. Par ailleurs, la référence aux propriétés mathématiques en jeu est indispensable dans une épreuve de mathématiques.

1.3. Épreuve de langue régionale (optionnelle)

1.3.1. Troisième épreuve écrite : Catalan

CADRE LÉGAL ET RESULTATS

L'Arrêté du 19 avril 2013

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000027361520&dateTexte=&categorieLien=id>

fixant les modalités d'organisation du concours externe, du concours externe spécial, du second concours interne, du second concours interne spécial et du troisième concours de recrutement de professeurs des écoles reprend les termes de l'arrêté du 28 décembre 2009 :

I-3. Épreuve écrite en langue régionale

L'épreuve consiste en un commentaire guidé dans l'une des langues régionales prévues au 2° de l'article 8 du présent arrêté d'un texte en langue régionale et en une traduction en français d'un passage de ce texte.

L'épreuve est notée sur 40 points. Une note égale ou inférieure à 10/40 est éliminatoire.

Durée de l'épreuve : 3 heures.

Pour la consultation du sujet de la session 2019, ainsi que ceux des sessions précédentes, et des rapports du jury, se reporter à : <http://disciplines.ac-montpellier.fr/catalan/crpe>

CRPE public	Session 2019 du CRPE
Postes offerts au concours	3
Candidats inscrits	32
Candidats présents écrit	16
Taux d'absentéisme	50%
Ratio présents/postes	5,33
Candidats admissibles	6
CRPE privé	Session 2019 du CRPE
Postes offerts au concours	5
Candidats inscrits	6
Candidats présents écrit	3
Taux d'absentéisme	50%
Ratio présents/postes	0,6
Candidats admissibles	2

CRPE écrit	Session 2016 Public+privé	Session 2017 Public+privé	Session 2018 Public+privé	Session 2019 Public+privé
Nombre de copies	18+0	12+2	12+0	16+3
Note moyenne	12,9 / 20	08,5 / 20	10,2 / 20	11 / 20

La note moyenne de la session 2019, ramenée sur 20 points, s'élève précisément à 10,98 et se situe 0,78 point au-dessus de celle de la session 2018. Les résultats à cette épreuve continuent donc leur progression en regard de la session 2017. De plus,

la note moyenne de 2019 dépasse, pour la première fois, bien que très légèrement, la note moyenne des cinq années précédentes qui s'élève à 10,94 / 20.

Treize notes se situent au-dessus de 20 / 40 et deux entre 18 et 19 / 40, soit près de 80% des candidats entre 18 / 40 et 31 / 40 soit entre 9 / 20 et 15,5 / 20. Il n'y a pas de note éliminatoire. La note minimale est 11,8 / 40, soit près de 6 / 20. Cela constitue un progrès par rapport à la session 2018 quand seulement 50% des notes se situaient au-dessus de la moyenne.

Les notes moyennes du commentaire et de la traduction, ramenées respectivement sur 20 points, s'élèvent à 9,36 et 13,25. Les résultats du commentaire sont proches de ceux de la session précédente (9,8) tandis que les résultats de la traduction se situent bien au-dessus de ceux de 2018 (10,7) et retrouvent la tendance habituelle avec des performances supérieures en traduction, contrairement aux sessions 2018 et 2017. En effet, en 2019, 74% des candidats ont une note supérieure à la moyenne en traduction alors qu'ils ne sont que 37% dans ce cas pour le commentaire. Cela est pénalisant puisque le commentaire compte pour 60% de la note finale. Les candidats à venir doivent donc résolument améliorer leur performance dans cet exercice.

TRADUCTION : recommandations méthodologiques d'ordre général

Le jury attend une traduction précise du point de vue des idées qui découle d'une compréhension fine et, sur le plan de la morphosyntaxe et du vocabulaire, une langue française correcte et fluide dont le style épouse autant que possible celui du texte original.

La traduction intervient dans la note finale de l'épreuve écrite pour 16 points sur 40. Afin de faciliter la correction, son barème indicatif se rapporte à une note sur 20 (ramenée ensuite sur 16) : - 0,5 pour une erreur relevant de l'orthographe lexicale, - 0,5 pour un « mal dit », - 1 pour une erreur relevant de l'orthographe grammaticale, - 1,5 pour un « faux sens », - 2 pour un barbarisme, - 2,5 pour un contresens, - 3 pour un refus de traduction.

Même si la calligraphie n'est pas évaluée de façon spécifique, on attend des candidats, qui plus est lors du concours au professorat des écoles, une écriture soignée. Une copie était à la limite de la lisibilité ; cela est particulièrement pénalisant dans un exercice de traduction.

Le jury recommande aux candidats de ne procéder à la traduction de l'extrait qu'après s'être assurés de la bonne compréhension de la totalité du texte. Même si la première heure est consacrée à la traduction, il paraît opportun qu'ils reviennent sur celle-ci après avoir travaillé en détail le commentaire. Cette mise en regard de la traduction et du commentaire, préalable à l'établissement de chacune des productions définitives, devrait enrichir l'une et l'autre. La traduction peut révéler en effet des procédés stylistiques utiles au commentaire, et le commentaire est susceptible de faire émerger les éventuels contresens commis lors de la traduction.

Les candidats doivent se référer, lors de leur préparation, à des guides pratiques de traduction du catalan au français. Un bon exercice de préparation autonome peut consister à la traduction d'un passage d'un classique de la littérature catalane dont l'édition en français a été publiée. Cela permet ensuite une riche analyse comparative.

TRADUCTION : commentaires sur les productions des candidats

Le texte à traduire relevait de la description physique d'un personnage, avec un vocabulaire courant, des expressions imagées et un style plutôt familier. Ce sont donc certainement les candidats qui n'ont pas un usage coutumier de la langue catalane ou de la langue française qui ont rencontré le plus de difficultés. Ces difficultés se sont alors manifestées par des traductions littérales maladroites voire par des faux sens.

Les faiblesses les plus fréquentes relevées dans l'ensemble des copies sont mentionnées ci-dessous :

Vocabulaire et expressions

- Plus de la moitié des candidats n'a pas su traduire « *tocar d'oïda* » (jouer d'oreille) ; seulement cinq copies ont surmonté cette difficulté.
- Plusieurs candidats méconnaissent le sens de *geperut* (bossu). Cette lacune ne leur a pas permis de démasquer le faux ami *muscle* signifiant « épaule » et non « muscle » (*múscul*, en catalan). Lorsqu'un terme est inconnu, il faut s'en remettre au contexte. Pour la traduction de *muscle*, cette démarche pouvait être fructueuse car le mot apparaît à deux

reprises dans le texte, dans des circonstances différentes. Cela démontre encore la nécessité de lire et de bien comprendre la totalité du texte avant d'entreprendre la traduction d'un passage.

- *Agraciat* (qui est gracieux) a été à plusieurs reprises traduit erronément par « apprécié » (*apreciat*)
- *Llargària*, terme courant signifiant « longueur », a été à plusieurs fois pris pour « largeur » (*amplada, amplària*).
- *Morros*, autre mot courant, ici synonyme de « lèvres » (*llavis*) a aussi posé problème à plusieurs candidats.

Morphosyntaxe

- *Pantaleó tenia també un renom [...] Fins al punt que va quedar segon en un concurs de lleïjos.*
Le passé périphrastique *va quedar* pouvait être traduit par un passé simple, un passé composé ou par un plus-que-parfait car la participation au concours pouvait être perçue soit comme postérieure, soit comme antérieure à la désignation du surnom.

L'orthographe est correcte, en général.

Le jury recommande enfin aux candidats à venir de se pencher davantage sur le fonctionnement comparé des deux langues, à partir de la littérature et des médias. Il n'en demeure pas moins que la pratique personnelle, en toutes circonstances, de la langue catalane et de la langue française est un atout de premier ordre pour cet exercice de traduction.

TRADUCTION : propositions

<i>El seu germà Pantaleó tenia també un renom: "Rock Hudson". Era un dels homes més poc agraciats del món.</i>	Son frère Pantaléon avait aussi un surnom : « Rock Hudson ». C'était l'un des hommes les moins gracieux du monde.
Son frère Pantaléon était aussi affublé d'un sobriquet : « Rock Hudson ». C'était l'un des hommes les moins gâtés par la nature.	
<i>Fins al punt que a Marsella va quedar segon en un concurs internacional de lleïjos.</i>	A tel point qu'à Marseille, il était arrivé deuxième à un concours international de laideur.
A tel point qu'à Marseille, il arriva / est arrivé second lors d'un concours international de laideur.	
<i>No vull ni pensar com devia ser el guanyador!</i>	Je n'ose même pas imaginer à quoi devait ressembler le vainqueur !
Je ne veux même pas imaginer comment devait être le / la tête du / gagnant !	
<i>Dotat d'uns morros de por, tan per gruixuts com per allargats –sobretot el de baix–,</i>	Pourvu de grosses et longues lèvres effrayantes – surtout la lèvre inférieure–,
Doté / affublé de lèvres effrayantes / de lèvres démesurées –surtout la lèvre / lippe inférieure–,	
<i>era geperut, tenia un muscle més alt que l'altre i els seus ulls, apagats i tristos, miraven un a l'est i l'altre a l'oest.</i>	il était bossu, avait une épaule plus haute que l'autre et louchait de ses deux yeux éteints et un peu tristes
il était bossu, (il) avait une épaule plus haute que l'autre et ses yeux, éteints et tristounets, regardaient l'un vers l'est et l'autre vers l'ouest.	
<i>Molt bru de pell i pelut, tocava l'acordió d'oïda en algunes festes populars.</i>	Très brun de peau et poilu, il jouait de l'accordéon d'oreille dans les fêtes populaires.
Très brun et velu, il jouait de l'accordéon d'instinct / de manière intuitive dans des / quelques fêtes populaires.	

COMMENTAIRE GUIDÉ : recommandations méthodologiques d'ordre général

Le commentaire guidé permet aux candidats de faire la preuve d'une compréhension précise du texte et de leur niveau de compétence en expression écrite. Le jury attend qu'ils s'expriment dans une langue catalane correcte et riche.

Cette partie de l'épreuve intervient dans la note finale de l'épreuve écrite pour 24 points sur 40. Afin d'en faciliter la correction, son barème indicatif se rapporte à une note sur 20. La qualité globale de la langue catalane et la structuration du commentaire sont notées sur 10 points. Les 10 points restants concernent le fond du commentaire et permettent d'évaluer la réflexion des candidats à l'aune de l'analyse du texte, guidée par les questions de l'énoncé.

Le jury conseille aux candidats de procéder, parallèlement à plusieurs lectures attentives, d'abord littérales puis ciblées, à une analyse personnelle du texte. Même s'il ne s'agit pas d'une épreuve reposant sur un programme littéraire, il ne faut pas négliger de prêter attention à l'auteur, à l'œuvre dans son entier, à l'époque de l'écrit et éventuellement au mouvement littéraire. Ces références, éclairées par la culture personnelle du candidat, sont susceptibles d'orienter de façon originale le commentaire du texte. En revanche, le genre, le titre de l'extrait, le thème du texte, l'histoire racontée et son cadre spatio-temporel, la caractérisation et la fonction des personnages, la position et le point de vue du narrateur vis-à-vis des personnages et des faits, le ton du narrateur, le moment de la narration par rapport aux faits racontés, la structure narrative et le style de l'auteur (rhétorique, morphosyntaxe dont temps verbaux, champs lexicaux, alternance de discours et de récit, de narration et de description, de discours direct et indirect) sont des éléments d'analyse incontournables.

Ainsi, fort d'une compréhension aiguë du texte et après en avoir cerné l'originalité (articulation du style et des idées), le candidat pourra procéder de façon efficace à la composition de son analyse à partir des questions de guidage.

Le commentaire doit être structuré : l'introduction proposant une problématique personnelle doit trouver un écho précis dans la conclusion qui ne doit pas être escamotée. Le développement, guidé par les questions de l'énoncé, dévoile la qualité littéraire du texte en articulant le fond et la forme du texte étudié et fait évoluer de façon argumentée la réponse à la problématique vers la conclusion du commentaire, convaincante et personnelle. Il est évident que le développement ne doit pas prendre la forme d'une succession brute de réponses aux questions de guidage. Le jury attend un commentaire composé avec des articulations logiques mais subtiles et un style littéraire. Une conclusion bâclée, ou l'absence de conclusion, résulte souvent d'une gestion inappropriée du temps entre le commentaire et la traduction.

Les sites web suivants diffusés par le Departament d'Ensenyament de la Generalitat de Catalunya proposent d'utiles ressources en théorie littéraire :

<http://blocs.xtec.cat/literatura/esquema-per-fer-un-comentari-dun-text-literari/>

<http://blocs.xtec.cat/litcatbatx/comentari-text/>

Le temps de cette partie de l'épreuve tendant à être limité à deux heures, les candidats doivent bien posséder la méthode grâce à un entraînement sérieux. De même, la qualité de la langue (morphosyntaxe, lexicale, orthographe, style) ne peut être garantie que par la lecture réfléchie de romans et d'essais en catalan, avec une attention particulière portée sur le lexique, le style et la morphosyntaxe, et consultation régulière de ressources grammaticales.

Voir par exemple :

<https://lletra.uoc.edu/ca/tast-de-textos>

http://llengua.gencat.cat/ca/eines_i_serveis/optimot/optimot-nova-gramatica-i-ortografia/

COMMENTAIRE GUIDE : indications pour l'analyse du texte

Le texte proposé est un extrait du dernier volume de la trilogie que l'écrivain valencien Manuel Joan Arinyó (Cullera, 1956) a consacré à son enfance. Auteur d'une trentaine d'œuvres publiées (poésie, roman, littérature de jeunesse), Manuel Joan Arinyó excelle, avec *Na desconeguda* (2016) en particulier, dans l'humour sans cynisme. Ses personnages, même les plus grotesques, sont dépeints avec tendresse à la faveur d'une nostalgie empreinte d'humanité.

Tout cela transparait dans l'extrait qu'il fallait commenter. Le questionnaire avançait le genre du portrait, traité sous les angles de l'humour, de la nostalgie, de la tendresse, etc. et facilitait ainsi grandement la tâche consistant à faire la preuve qu'il s'agit en définitive d'un hommage aux deux personnages.

On démontrait aisément les caractéristiques du portrait littéraire. Les descriptions physiques abondent, pour Pantaleó et plus encore pour son frère. Les aspects psychologiques et les références au même milieu social de cireurs des rues ne sont pas en reste pour chacun d'eux. La qualification des parties du corps, des vêtements, la description des actions et anecdotes rocambolesques, les comparaisons anachroniques avec des stars actuelles du football sont autant d'éléments auxquels devaient faire référence les candidats.

Les surnoms, caricaturaux par essence, *Marquesito* et *Rock Husdon*, sont comme une synthèse de cette description, avec une note humoristique où transparait le point de vue nostalgique et tendre du narrateur. Les candidats devaient donc insister sur la subjectivité des appréciations de celui-ci.

On ne devait pas avoir de mal à mettre en évidence la fonction documentaire de ces deux portraits concordants en forme d'hommage malicieux sur le temps révolu de l'enfance du narrateur.

Enfin, en dépassant le guidage de l'énoncé, il pouvait être bienvenu d'apporter une dimension supplémentaire au commentaire grâce à un questionnement sur la fonction supérieure, pour le narrateur, de cet hommage aux deux pauvres cireurs de bottes de son enfance qui se prenaient (par autodérision ?) pour des stars. En effet, ne peut-on pas y voir, en creux, un portrait au vitriol des stars actuelles de la politique et du sport ?

COMMENTAIRE GUIDE : commentaire des productions des candidats

Le commentaire reste l'exercice le plus difficile pour les candidats, cette année encore, malgré le guidage très facilitant de l'énoncé. Les deux tiers des candidats se situent en dessous de la moyenne. La meilleure note, ramenée sur 20 points, n'arrive qu'à 13 ; la moins bonne dépasse juste 6/20.

La faiblesse dominante est la paraphrase redoublée de citations redondantes. Au contraire, il ne faut se lancer dans la composition que lorsqu'on est parvenu à mettre l'analyse de la forme et du fond au service de la problématique. Les questions de guidage faisant référence au portrait et à l'hommage, à l'humour et à la tendresse, constituaient les ingrédients de cette problématique.

Respecter la forme d'un commentaire est insuffisant si chacune des parties ne remplit pas le rôle attendu. Une conclusion qui répète, sans autre apport, les termes de l'introduction révèle un commentaire qui tourne en rond. Une conclusion sans ouverture traduit un manque d'ambition de l'analyse.

La première clé de la réussite reste évidemment une parfaite compréhension du texte. Ainsi, parmi les copies les plus faibles, deux candidats ont pensé que les deux frères constituaient une même personne, un autre a cru qu'il y avait plus de deux personnages en présence.

Quant à la compétence linguistique, aucune copie ne traduit de grandes défaillances en langue catalane.

En résumé, pour le commentaire, les candidats doivent prendre de la hauteur et ne pas se limiter à un exercice mécanique de rhétorique.

1.3.2. Troisième épreuve écrite : Occitan

Epreuve écrite d'admissibilité

Texte de référence : Arrêté du 19 avril 2013 fixant les modalités d'organisation du concours externe, du concours externe spécial, du second concours interne, du second concours interne spécial et du troisième concours de recrutement de professeurs des écoles. (Journal Officiel de la République française n°0099 du 27 avril 2013).

Épreuve écrite en langue régionale : L'épreuve consiste en un commentaire guidé dans l'une des langues régionales prévues au 2° de l'article 8 du présent arrêté, d'un texte en langue régionale et en une traduction en français d'un passage de ce texte.

Durée de l'épreuve : 3 heures.

L'épreuve est notée sur 60 points. Une note inférieure ou égale à 10/40 est éliminatoire

NB : Les deux épreuves (écrit et oral) s'ajoutent aux épreuves normales du CRPE externe.

Analyse de l'épreuve et recommandations

13 inscrits / 4 présents pour l'enseignement public (4 postes offerts) ; 17 inscrits / 10 présents pour l'enseignement privé (7 postes offerts).

Pour l'enseignement public, la moyenne est de 22.25/40. Note minimum : 18/40. Note maximum : 28/40.

Pour l'enseignement privé, la moyenne est de 21.60/40. Note minimum : 16/40. Note maximum : 31/40.

Le texte proposé (« *Tot m'èra gaug* » de Max Rouquette, extrait de *La Cèrca de Pendaries*.) est écrit dans une langue accessible. Les seules difficultés pouvaient venir de la traduction de constructions syntaxiques idiomatiques, éventuellement de la distinction des personnages.

L'expression écrite, déterminante dans l'attribution de la note, a fait l'objet, comme par le passé, d'appréciations sévères. Si certaines lacunes lexicales sont admissibles, les négligences dans l'emploi des genres, dans les accords, dans la

concordance des temps le sont moins. Il n'est pas envisageable qu'un futur enseignant en section bilingue néglige les règles de base de la langue écrite, tant graphiques que grammaticales.

Cette compétence est cependant de mieux en mieux maîtrisée par les candidats.

Si l'attention des correcteurs s'est portée prioritairement sur les compétences d'écriture (jusqu'à 0.5 p. par question auront pu être soustraits), ainsi que sur la capacité du candidat à organiser le développement de ses réponses, la finesse et la pertinence de l'analyse ont également été prises en compte.

Il est attendu du candidat qu'il réponde aux questions dans l'ordre, de façon à donner à lire une suite cohérente.

Le passage à traduire met l'accent aussi bien sur un point particulièrement important pour la compréhension du passage que sur des points de langue. Dans cet exercice de traduction, les incorrections dans l'emploi de la langue française sont, évidemment, sanctionnées.

Nous conseillons donc aux candidats de s'entraîner avec rigueur à cette épreuve qui est avant tout une épreuve de langue. Une langue s'écrit avec une graphie codifiée, quel que soit le choix de celle-ci. La place et la nature de l'accent constituent une composante majeure de l'orthographe. Enfin, l'écrit est géré par un code de ponctuation qu'il convient de respecter dans toute langue : soulignement des titres, guillemets encadrant les citations, points d'exclamation, d'interrogation

...

Nous le redisons avec force aux candidats préparant le concours dans le cadre de l'ESPE ou en candidat libre : le travail personnel de réappropriation de la langue se fait par des lectures, par la pratique, une exigence de correction systématique. Les outils existent pour bâtir des savoirs linguistiques solides.

2. EPREUVES ORALES D'ADMISSION

2.1. Première épreuve orale : mise en situation professionnelle dans un domaine du choix du candidat

Remarques concernant le dossier

Sur la forme : Sur la forme : dans l'ensemble les dossiers sont de bonne qualité ; ils sont bien présentés et correctement structurés. Cependant, comme dans les rapports précédents, il est rappelé que les normes de présentation du dossier doivent scrupuleusement être respectées : avoir un titre, une pagination lisible (normes universitaires de dossier : police Arial 11 avec interligne simple recommandés), une bibliographie et une orthographe soignée. Les dossiers reliés sont appréciés. Les annexes ne sont que très peu utilisées, mais permettraient de présenter certains travaux d'élèves mentionnés dans le dossier (qui font souvent défaut pour étayer la présentation !). Le support numérique reste peu utilisé.

- Sur le fond : les deux parties (fondements scientifiques et partie pédagogique) mériteraient d'être plus équilibrées. Très souvent, les fondements scientifiques sont trop éloignés du cadre conceptuel intéressant le premier degré quand ils ne sont pas très faibles par rapport aux attendus de l'épreuve. En sciences, certaines thématiques récurrentes, avec des séquences types identiques laissent à penser que pour certains candidats, l'oral consiste en une présentation théorique de séance pédagogique parfois non pertinentes face aux objectifs visés. En ce qui concerne la partie pédagogique, la traduction didactique est trop souvent éludée par les candidats qui privilégient la formalisation des enseignements, plus sécurisante. Par ailleurs, les diverses modalités d'évaluation ne sont pas évoquées, en dehors du contrôle de connaissances donnant lieu à une note chiffrée. De même, la différenciation pédagogique et l'aide aux élèves sont rarement mentionnées malgré leur importance au cœur des préoccupations actuelles.

Remarques concernant l'exposé

Les candidats, dans leur ensemble, maîtrisent les attendus de cette épreuve en termes de temps. Cependant, comme pour le dossier, les deux parties mériteraient d'être plus équilibrées. Comme tous les ans, les exposés les plus appréciés sont réalisés par les candidats qui exposent réellement et qui ne lisent pas leur dossier en présentant plutôt la problématisation de la thématique de leur dossier, lui apportant un éclairage différent. Les candidats sont attentifs à la maîtrise de leur exposé oral (débit, langage et dynamique), démontrant une préparation certaine de cette partie de l'épreuve. Les présentations numériques, trop rares, ont souvent étayé les propos, rendant l'exposé plus vivant.

Remarques concernant l'entretien

- Les candidats sont globalement à l'écoute et s'efforcent d'entrer en communication avec le jury : écoute, prise en compte des remarques et capacité à réorienter le discours. Cependant, il est à noter que certains candidats semblent avoir préparé la trame et les contenus de leur entretien de façon si exhaustive qu'ils cherchent constamment à s'y conformer, au risque de s'éloigner fortement des questions posées par le jury.
- Le jury n'a pas pour objectif de mettre les candidats en difficulté. Le questionnement vise à guider leur réflexion, à les inciter à l'analyse, ce qui amène certains candidats à envisager autrement ce qu'ils avaient présenté. Cela montre des compétences d'écoute et de remise en question particulièrement appréciées.
- En sciences, la démarche d'investigation, systématiquement évoquée, n'est que très rarement maîtrisée. En effet, trop souvent, l'élève est envisagé comme un laborantin exécutant des expériences dictées par l'enseignant, plutôt qu'en réelle position d'élève chercheur qui, à partir de ses hypothèses, propose un protocole expérimental.
- En arts visuels et en histoire des arts, des confusions sont parfois constatées entre les champs respectifs. La connaissance du parcours artistique et culturel et de ses implications (notamment dans le cadre du conseil école collège) doit être évoquée.
- Dans l'ensemble, les candidats qui maîtrisent leur dossier, répondent aisément aux questions. En revanche, la fragilité des connaissances sur les fondements scientifiques ou la méconnaissance totale de la réalité des classes, des élèves et de leurs fonctionnements est extrêmement pénalisante. Il est étonnant, d'ailleurs, que les candidats qui ont réalisé des stages d'observation ne les évoquent pas de façon plus systématique pour étayer leurs discours.

- Les questions plus larges sur l'enseignement de la discipline choisie mettent parfois les candidats en difficulté. Replacer sa programmation au sein du cycle, voire du cursus scolaire serait un plus. De même, l'interdisciplinarité est très peu évoquée.

Conseils aux futurs candidats

- Une veille sur l'actualité et les évolutions du système éducatif est vivement conseillée.
- Les dossiers, de préférence reliés, doivent répondre aux normes universitaires pour en faciliter la lecture. (Instructions données sur le site de l'académie de Montpellier). Les annexes, qui doivent figurer, sont trop peu souvent utilisées alors qu'elles pourraient permettre de rendre le propos plus vivant.
- Les sources utilisées doivent provenir de sites reconnus (EDUSCOL, CANOPE, sites académiques), montrant la capacité du futur professionnel à choisir des sources fiables et pertinentes.
- Les candidats doivent absolument faire le lien entre les fondements scientifiques et la pratique pédagogique. En effet, certains dossiers présentent deux parties distinctes et sans lien réel. Par ailleurs, des connaissances approfondies dans les fondements scientifiques du dossier ne sont pas systématiquement gages de réussite. En effet, on attend d'un professeur des écoles d'avoir des connaissances, un bon niveau de culture générale, de bien connaître les programmes, mais également d'être capable de réfléchir à leur mise en œuvre, ce qui suppose un minimum de bon sens et de logique dans le domaine pédagogique.
- Les séquences pédagogiques doivent être conçues dans leur globalité en prenant en compte la diversité des élèves et s'appuyer sur les différentes formes d'évaluation. Le travail de préparation de séance doit s'envisager à partir d'un objectif d'apprentissage clairement défini, auquel doivent répondre des actions pédagogiques progressives et cohérentes, tenant compte de la diversité des élèves. L'évaluation doit être réfléchie dans le cadre de cette préparation, qui doit également permettre d'inscrire les élèves dans une démarche de valorisation de progrès au-delà du repérage des difficultés. Cependant, généralement, l'évaluation proposée par les candidats porte sur les connaissances mémorisées par les élèves et trop rarement sur les compétences acquises qu'il faut pourtant évaluer dans le cadre du socle commun.
- Les expériences devant élèves permettent d'enrichir le propos et peuvent, par exemple, concrétiser les capacités d'analyse des productions des élèves. Par ailleurs, les séances d'observation doivent être interrogées tant au niveau des élèves et de leur activité que des pratiques pédagogiques qui peuvent être discutées.
- Le support numérique permet de compiler certains documents dont il est fait mention dans le dossier (les productions d'élèves par exemple) et de mieux les mettre en valeur lors de l'exposé. Ainsi, le problème du format serait contourné pour répondre aux attentes normatives du dossier.
- Une présentation de type PPT ou Prezi, enregistrée sur le support numérique, pourrait être une véritable plus-value de la prestation, qu'elle permettrait de dynamiser.
- La démarche d'investigation en sciences ainsi que les procédures de mise en activité réelle des élèves doivent être connues voire maîtrisées de manière théorique, même si la mise en œuvre pédagogique mérite parfois d'être revue.
- L'usage d'un minimum de vocabulaire spécifique à l'option apporte une précision bienvenue.

La posture doit être conforme à la situation : les attitudes (corporelle, vestimentaire), le vocabulaire, la syntaxe ainsi que la clarté du discours doivent permettre à la commission d'apprécier la prestation ainsi que l'engagement d'un futur professionnel, fonctionnaire d'état agent du service public d'éducation (loyauté et neutralité).

2.2. Deuxième épreuve orale : EPS / Entretien à partir d'un dossier

Remarques concernant l'exposé en EPS

- Sur la forme : la gestion du temps dévolu à l'exposé ne pose pas question à la majorité des candidats qui montrent des connaissances théoriques sans être toujours en capacité de les traduire en activités pratiques (gestion des groupes, déroulés,...). Les candidats se sont bien préparés à l'épreuve. Beaucoup de candidats témoignent d'un niveau de langue en rapport avec le futur métier de professeur. Certains candidats lisent leurs notes sans regarder les membres du jury. En termes de présentation générale les candidats ont plutôt apporté du soin à leur tenue et à leur posture. L'exposé est généralement structuré, autour d'un plan. Il est parfois scolaire dans sa forme.

- Sur le fond : Les candidats possèdent une bonne maîtrise des connaissances théorique dans l'ensemble. Comme les années passées, certaines difficultés sont à nouveau relevées : des difficultés à problématiser la situation proposée ainsi qu'une certaine similitude entre les séances et séquences présentées, ce qui laisse penser à une sorte de bachotage pour chaque APSA. Certains candidats essaient de plaquer des situations préparées à l'avance sans les adapter au contexte du sujet posé lors de l'épreuve. Les situations proposées ne sont pas toujours réalistes et pas forcément adaptées à l'âge des élèves concernés. La partie réglementaire (textes et programmes), prend souvent une part trop importante du temps d'exposé. Les séances proposées résultent d'une succession d'activités sans réelle cohérence d'apprentissage, sans réelle progression et sans véritable prise en compte de l'activité de l'élève. Les contenus d'enseignement, ainsi que les objectifs à atteindre dans un contexte donné, ne sont pas assez précisés, tout comme les obstacles d'apprentissage des élèves rarement pris en compte. On reste sur une analyse assez superficielle des situations sur les plans de la didactique et de la pédagogie. Le lien entre EPS et éducation à la santé n'est pas évoqué de façon systématique.

Remarques concernant l'exposé sur un sujet relatif au système éducatif

- Sur la forme : L'expression orale est de bonne qualité dans l'ensemble. Le temps d'exposé est respecté. Le plan de l'exposé suit généralement l'ordre des questions des textes proposés. Les questions induisent trop souvent le plan qui n'est pas forcément le plus pertinent pour traiter le sujet. De fait, le sujet est rarement problématisé. Les candidats doivent être en mesure de synthétiser plusieurs documents, en prenant la distance nécessaire, indispensable pour l'élargissement du discours. Les présentations linéaires des documents ainsi que la paraphrase sont à proscrire.
- Sur le fond : Les candidats sont parfois éloignés de la connaissance des enjeux politiques et historiques liés aux questions d'éducation. La contextualisation de la problématique proposée est une difficulté pour le candidat. Peu de candidats apportent des connaissances personnelles et théoriques sur le sujet. On observe peu de mise en relation des textes, peu d'analyse critique et distanciée de ces textes. Les meilleurs candidats parviennent à faire le lien entre la pratique du terrain, les connaissances et les documents proposés.

Remarques concernant l'entretien pour l'EPS

- Certains candidats ont des difficultés à se décentrer de la séance présentée et à envisager l'EPS sur une année scolaire, voire sur le cycle.
- Certains candidats ne sont pas suffisamment attentifs aux questions.
- D'autres devraient être davantage capables d'explicitier les liens qui permettent d'enchaîner concepts et pratiques. Il leur est difficile d'anticiper les obstacles éventuellement rencontrés par les élèves.
- On relève également des difficultés à se projeter au sein d'une classe, en laissant de côté ; volontairement ou non, les aspects concrets (nombre d'élèves, difficulté de certains élèves en lien avec l'APSA proposée, grande hétérogénéité des réponses motrices des élèves...), même pour les candidats ayant bénéficié de stages d'observation et de pratique accompagnée.

Remarques concernant l'entretien pour le système éducatif

- La plupart des candidats pourraient développer davantage leurs capacités à élargir le propos sur le système éducatif et ses ramifications dans la société en général. Cela suppose des connaissances plus précises en lien avec l'évolution du système éducatif.
- Trop peu de candidats sont capables, à partir du questionnement du jury, de mettre en résonance les questions pour infléchir leur discours et éventuellement se remettre en question.
- Les expériences ne sont pas suffisamment convoquées ou analysées pour rendre les réponses plus pertinentes et plus concrètes.

Conseils aux futurs candidats, d'ordre général

- Les candidats doivent arriver une demi-heure avant l'heure indiquée sur la convocation et se présenter à l'accueil prévu pour eux afin d'accomplir les diverses formalités.
- Il est impératif de respecter scrupuleusement l'heure de la convocation sous peine d'être éliminé (article 10 de l'arrêté du 19 avril 2013). En effet, la particularité de cette épreuve est de comporter un temps de préparation obligatoire de trois heures avant l'épreuve devant jury.

- Le CRPE est un entretien d'embauche qui ne consiste pas en un contrôle de connaissances. Le futur enseignant doit faire preuve de bon sens et de logique. Son attitude, sa posture et sa relation aux membres de la commission font partie intégrante des compétences professionnelles attendues d'un futur professeur des écoles.

Conseils aux futurs candidats partie EPS

- Les observations réalisées lors de stages doivent servir à argumenter ou à appuyer un propos pour répondre à la question posée. Néanmoins le candidat doit aussi être capable de prendre du recul et d'interroger les pratiques pédagogiques et l'implication des élèves. On doit utiliser son bon sens et s'appuyer sur le cadre théorique pour envisager de manière pragmatique les réponses aux questions posées par le jury.
- Il convient de se préparer réellement et de travailler l'oral comme une présentation en ne négligeant pas la forme (ton, présentation, ...) et en s'exprimant dans une langue correcte.
- Les candidats doivent s'efforcer de se projeter dans un contexte professionnel : la préparation de séance, pour une classe précise (CE1, milieu rural avec 25 élèves dont 1 accompagné par une AVS...), le détail des compétences, les objectifs pédagogiques ainsi que les consignes données aux élèves et les critères de réussite. De même, le temps d'activité réel de l'enfant doit être abordé. La schématisation de la mise en activité permet une meilleure représentation de la séance présentée.
- Il est utile et attendu de mettre en relation la pratique sportive, l'éducation à la santé et le développement de l'enfant dans ses différentes dimensions.
- Il est aussi indispensable de maîtriser les questions de sécurité et de réglementation inhérentes à l'EPS et aux sorties scolaires.

Conseils aux futurs candidats partie système éducatif

- Les candidats doivent se projeter dans la posture attendue d'un fonctionnaire d'état
- Les candidats doivent avoir une vision précise des enjeux de l'éducation nationale et de la promotion indispensable des valeurs de la république.
- Il convient de se préparer à répondre aux questions du jury qui visent à aider le candidat à consolider son argumentation. En effet, les questions ne visent pas à piéger le candidat ; le jury n'attend pas « la bonne réponse ». Il est donc conseillé de se placer en situation de communication et de dialogue ainsi que dans un esprit d'ouverture et d'écoute dynamique. Il s'agit aussi de faire preuve de bon sens et d'oser penser par soi-même.
- L'exposé doit s'articuler autour d'un plan qui évite une présentation linéaire des documents, laquelle ne permet pas d'évaluer les capacités d'analyse d'un candidat.
- Il est déterminant de faire preuve de conviction lors de l'oral tout en restant dans le cadre déontologique du professeur des écoles. La lecture ou la récitation de son exposé est donc à proscrire.
- Il est utile de saisir l'esprit du système éducatif ainsi que les obligations du fonctionnaire agent de l'état et de bien comprendre la logique de l'histoire de l'éducation et les évolutions du système éducatif.
- Il est attendu des candidats qu'ils connaissent les réformes mises en place, les innovations qu'elles comportent et qu'ils s'intéressent à l'actualité du système éducatif.
- Le candidat doit être capable d'anticiper les questionnements du jury visant à élargir la problématique du dossier.

2.3. Troisième épreuve orale : langue régionale (optionnelle)

L'Arrêté du 19 avril 2013 fixant les modalités d'organisation du concours externe, du concours externe spécial, du second concours interne, du second concours interne spécial et du troisième concours de recrutement de professeurs des écoles reprend les termes de l'arrêté du 28 décembre 2009 :

II-3. Épreuve orale en langue régionale

L'épreuve consiste en un entretien avec le jury dans l'une des langues régionales prévues au 2° de l'article 8 du présent arrêté, à partir d'un document sonore ou écrit authentique en langue régionale relatif à la culture ou à la langue concernée.

Durée totale de l'épreuve : une heure (durée de la préparation : trente minutes ; entretien : trente minutes).

L'épreuve est notée sur 60 points. Il n'y a pas de note éliminatoire.

2.3.1. Troisième épreuve orale : Catalan

Résultats

Pour la consultation des sujets de la session 2019, ainsi que ceux des sessions précédentes, et des rapports du jury, se reporter à : <http://disciplines.ac-montpellier.fr/catalan/crpe>

Session 2019	CRPE public	CRPE privé
<i>Rappel épreuves écrites</i>		
Postes offerts au concours	3	5
Candidats inscrits	32	6
Candidats présents écrit	16	3
Taux d'absentéisme écrit	50%	50%
Ratio présents écrit/postes	5,33	0,6
Note moyenne écrit	11 / 20	
<i>Epreuves orales</i>		
Candidats admissibles	6	2
Candidats présents oral	6	2
Taux d'absentéisme oral	0%	0%
Ratio présents oral/postes	2	0,4
Note moyenne oral	12,1 / 20	
Candidats admis	3	2

La note moyenne de l'épreuve orale de la session 2019, ramenée sur 20 points, s'élève à 12,1. Elle est bien supérieure à celle des sessions 2018 (10,5) et 2017 (10,1) et se situe à présent au-dessus de la moyenne cinq années précédentes (11,9), depuis la mise en place du concours rénové en 2014. La proportion des notes inférieures à 10/20 est donc plus réduite qu'en 2018 (25% contre 37,5%), même si une note très faible est encore à déplorer cette année. Avec une note médiane de 14/20, 62% des notes se situent entre 13 et 16/20.

Ces résultats qui s'améliorent nettement par rapport à la session 2018 marquent une progression générale aux épreuves de catalan, observée aussi à l'admissibilité, avec des moyennes aux deux épreuves qui dépassent le résultat moyen des cinq sessions précédentes.

Recommandations méthodologiques d'ordre général

Les trente minutes face au jury sont organisées en deux parties de quinze minutes approximativement : un exposé suivi d'un entretien. Pendant l'exposé, le candidat présente et analyse librement tous les documents et propose ensuite une

exploitation didactique de ceux-ci ou de celui qui lui paraît le plus approprié à une utilisation en classe. Pendant l'entretien, le candidat répond aux sollicitations du jury à propos de la présentation et de l'analyse des documents, de l'exploitation didactique, et des prolongements linguistiques, culturels, pédagogiques et didactiques que les documents suggèrent.

Lors de l'exposé, le jury attend en général une analyse des documents reliant le fond et la forme, si possible à partir d'une problématique commune et en relation avec les programmes de l'École primaire et les compétences du Socle commun. Les documents textuels ou iconographiques sont analysés selon une méthode adaptée à chaque genre, en évitant la paraphrase.

Dans le cas d'un texte littéraire, le candidat analyse les intentions de l'auteur, le point de vue du narrateur, le contexte, les aspects esthétiques.

Le candidat se projette ensuite dans une séquence didactique dont il ne développe précisément qu'une séance, en indiquant le cycle et le niveau de classe. Il précise les objectifs et les compétences visés par la séance, les supports et les dispositifs mis en place, il détaille la démarche didactique, en la situant dans le contexte de l'enseignement bilingue français/ catalan.

Le jury attend que les candidats s'appuient sur les programmes, démontrent leur connaissance du fonctionnement des classes bilingues (alternance linguistique, parité horaire, niveaux du CECRL...) et fassent une proposition raisonnée et argumentée du cycle pour lequel ils envisagent l'exploitation didactique. Les candidats doivent faire part clairement de leurs choix et les relier au contexte d'enseignement, par exemple : « Je vous propose de présenter une séquence de lecture et compréhension en classe de ... ». Le candidat propose ainsi de courts exemples concrets de la construction bilingue des compétences des champs disciplinaires les plus opportuns au vu des documents. Quant à la nature et valeur de chacun des documents, les candidats doivent se poser la question de l'opportunité de les présenter réellement aux élèves, tels quels ou adaptés, en totalité ou en partie, en fonction du niveau de classe choisi.

En ce qui concerne les compétences langagières, le jury attend que les candidats donnent quelques exemples précis de tâches, en mobilisant le lexique, les formes verbales, les connecteurs, etc., et en les reliant aux compétences notionnelles des champs disciplinaires. Doivent intervenir ici les actes de paroles en accord avec le degré de maturité intellectuelle des apprenants (décrire, expliquer, informer, argumenter, demander, convaincre, déplorer, objecter, distinguer, etc). Ce sont les formulations attendues des élèves, variables en fonction du niveau de compétence visé, qui expriment concrètement l'action dans la langue. Par exemple, pour expliquer un itinéraire, niveau A1>A2 : *Cal girar a l'esquerra*. Les formulations attendues justifient les compétences morphosyntaxiques et lexicales que les élèves doivent acquérir.

Quant aux contenus culturels, le jury attend du candidat qu'il sache en percevoir dans l'ensemble des documents les éléments les plus saillants (patrimoine et création contemporaine), qu'il en démontre sa connaissance et sa compétence pour une exploitation didactique.

Lors de l'entretien, le candidat précise son propos, démontre ses connaissances et sa capacité à interagir spontanément en catalan. Il peut être invité à lire une partie d'un document composant le sujet, à préciser ses savoirs linguistiques et culturels. Le jury est sensible à la connaissance de la culture catalane, aux spécificités de celle-ci dans le département des Pyrénées-Orientales, et à la mise en relation avec la culture générale. Des comparaisons entre le catalan et le français ainsi que d'une approche plurilingue de l'enseignement des langues sont attendues. Pour cela, de bonnes bases en grammaire et phonologie des langues française et catalane sont indispensables.

Toute l'épreuve se déroule en langue catalane. Le jury est particulièrement attentif au niveau de langue (morphosyntaxe, lexique courant et de spécialité en didactique des langues et en pédagogie générale, phonologie, registre, etc.), ainsi qu'au savoir-être des candidats.

Afin de faciliter la correction et la préparation de cette épreuve, le jury a établi quatre critères de réussite, assortis d'indicateurs, à chacun desquels est attribué un quart des points :

- Qualité de l'expression orale
 - Correction de morphologie, syntaxe, phonologie, lexique, en langue catalane
 - Emploi de vocabulaire de spécialité en didactique, pédagogie, langue et culture
 - Savoir être lors de l'exposé et lors de l'entretien
 - Organisation et structuration de l'exposé, maîtrise du temps
- Présentation et compréhension des documents
 - Annnonce et justification de la nature de chaque document
 - Mise en évidence de l'intérêt culturel, linguistique et didactique des documents
 - Proposition d'une problématique culturelle commune aux 2 documents

Présentation dynamique des documents, non linéaire et sans paraphrase

- Projection didactique à partir d'un document au moins
Proposition d'une problématique didactique relative à l'enseignement bilingue
Exemples précis de construction de compétences (programmes, socle, CECRL)
Propositions concrètes de tâches langagières avec actes de paroles et énoncés
Références à l'approche actionnelle, aux alternances linguistiques
- Connaissances linguistiques et culturelles
Savoirs sur morphologie, syntaxe, phonologie, lexique, de la langue catalane
Approche comparative de la langue catalane et de la langue française
Savoirs sur le patrimoine catalan transfrontalier, sur le patrimoine régional et national
Approche interculturelle et universelle du patrimoine

Pour mémoire, voici les passages de la Circulaire relative à l'enseignement des langues et cultures régionales du 12 avril 2017 concernant l'enseignement bilingue dans le premier degré :

III- L'enseignement bilingue français-langue régionale

L'enseignement de la langue régionale dispensé sous la forme bilingue français-langue régionale contribue au développement des capacités intellectuelles, linguistiques et culturelles des élèves. Tout en permettant la transmission des langues régionales, il conforte l'apprentissage du français et prépare les élèves à l'apprentissage d'autres langues.

Ses objectifs premiers sont de permettre aux élèves, par une pratique plus intensive de la langue régionale, d'atteindre un niveau de communication et d'expression orale et écrite plus performant, et de s'ouvrir aux divers aspects des réalités culturelles véhiculées par cette langue. Dans certaines régions, que leur situation géographique place dans une position particulière, l'enseignement bilingue est aussi le vecteur d'une politique d'ouverture vers la langue et la culture voisines en favorisant plus particulièrement une politique d'échanges entre établissements scolaires et le renforcement des solidarités entre les territoires concernés. De même, la parenté linguistique de certaines langues régionales avec des langues étrangères, comme les communautés linguistiques transfrontalières, est susceptible d'être exploitée et de donner lieu à une réflexion sur la langue de nature à faciliter l'apprentissage ultérieur d'autres langues vivantes.

Une attention particulière est donc prêtée à l'enseignement bilingue français-langue régionale, modalité d'apprentissage spécifique explicitement mentionnée comme l'une des deux formes de l'enseignement de langue et culture régionales par l'article L. 312-10 dans sa rédaction issue de la loi du 8 juillet 2013, dont elle encourage, dans son rapport annexé, la mise en place dès la petite section. Cet enseignement est régi par l'arrêté du 12 mai 2003 relatif à l'enseignement bilingue en langues régionales à parité horaire dans les écoles et les sections langues régionales des collèges et des lycées.

À l'école, les classes bilingues français-langue régionale proposent, dès la petite section lorsque c'est possible, un cursus spécifique intensif, dans lequel la langue régionale est à la fois langue enseignée et langue d'enseignement dans plusieurs domaines d'activité et d'apprentissage. Ce cursus repose sur un principe de parité horaire hebdomadaire dans l'usage de la langue régionale et du français en classe, sans qu'aucune discipline ou aucun domaine disciplinaire autre que la langue régionale soit enseigné exclusivement en langue régionale.

De manière générale, l'enseignement bilingue français-langue régionale peut être organisé selon deux modalités, un enseignant-une langue, mais aussi un enseignant-une classe, deux langues. Dans le premier cas, deux enseignants se partagent le temps d'enseignement : l'un prend en charge l'enseignement en français, l'autre l'enseignement en langue régionale. Il leur appartient de définir de manière concertée l'intervention pédagogique de chacun auprès des élèves. Dans le second cas, le même enseignant assure la totalité des enseignements, y compris ceux consacrés à la langue régionale. Une classe ou une section bilingue peut regrouper des élèves de niveaux différents.

Commentaires sur les prestations des candidats

Les cinq candidats ayant obtenu une note largement supérieure à la moyenne ont suivi une méthode rigoureuse lors de l'exposé sur l'exploitation didactique du/des document/s. Leurs références théoriques en pédagogie et en didactique étaient satisfaisantes mais les liens avec les applications pratiques auraient pu être plus explicites. Aussi, un étayage et une argumentation au fur et à mesure de l'exposé permettraient aux candidats d'éviter les écueils d'une présentation de type « catalogue » ou des propositions peu réalistes. Cela vaut autant pour l'exposé que pour l'entretien.

Les autres candidats avaient d'importantes lacunes, leur exposé manquait de méthode.

Quant à la présentation de l'analyse des textes et des documents iconographiques, préalable à l'exposé didactique, le jury a, une fois encore, trouvé que cette partie de l'exposé était trop souvent escamotée. Aussi, les candidats doivent s'appliquer à consacrer un temps équivalent à chacune des deux parties de l'exposé. Il est aussi bienvenu de souligner, lors de la première partie, les éléments qui seront exploités au cours de la deuxième.

Concernant la qualité de l'expression spontanée en langue catalane lors de l'entretien, elle est en général satisfaisante, voire très satisfaisante. Cependant, les candidats doivent encore consolider leurs connaissances en grammaire et phonologie usuelles, avec une approche contrastive entre le catalan et le français. Ils veilleront aussi à ne pas plaquer des connaissances linguistiques théoriques à des situations de classe décontextualisées.

Le jury a particulièrement perçu cette année la différence entre les candidats ayant bénéficié d'une préparation structurée et ceux pour lesquels celle-ci a été plus erratique. Dans tous les cas, la lecture attentive des rapports du jury reste indispensable.

Le premier sujet comportait un article de presse traitant des pistes cyclables transfrontalières entre le Roussillon et l'Empordà, le Vallespir et le Ripollès. Ces voies de communication internationales ont bénéficié d'une aide européenne. Elles sont une aubaine pour le tourisme ainsi que pour l'établissement d'un mode de transport respectueux de l'environnement grâce à la combinaison de l'usage de la bicyclette et des transports publics.

Le document iconographique était une affiche éditée par une commune des Baléares pour inciter les écoliers à respecter les normes de sécurité et le code de la route, sur les voies cyclables.

Les candidats qui ont le mieux réussi ont proposé, comme projet pédagogique, la confection d'une affiche en faveur du respect de l'environnement. Cette production permet, en effet, de mettre en œuvre toutes les compétences langagières, des actes de paroles avec l'impératif et d'explorer de nombreux champs disciplinaires : EMC, EPS, histoire-géographie, sciences et technologie, arts plastiques, etc. En lecture-écriture, les possibilités de tris de documents (affiches ou autres) et de situations de production étaient nombreuses. Cette approche systémique des apprentissages s'inscrit dans l'enseignement des fondamentaux (lecture, grammaire et vocabulaire, calcul, résolution de problèmes, voir B.O. du 26/04/2018)

Cependant, les candidats n'ont pas assez présenté les caractéristiques du texte journalistique qui pouvait, de surcroît, constituer un riche modèle de production scolaire. Enfin, les connaissances géographiques sur l'espace inter-régional transfrontalier sont à améliorer : connaître les principales villes et *comarques* de part et d'autre de la frontière est une compétence attendue.

Le deuxième sujet était constitué d'une narration, extraite de la presse quotidienne, expliquant l'histoire d'un jeune garçon issu d'un milieu peu favorisé qui est passionné par la lecture, et exerce sa passion au sein même d'une librairie. La reproduction d'une affiche institutionnelle incitant les enfants à la lecture régulière complétait le dossier.

La compétence de lecture devait être évidemment au centre des propositions des candidats. Lire en classe, lire hors de la classe dans le cadre scolaire, l'apprentissage bilingue de la lecture, être lecteur et produire des textes à son tour, sont autant de pistes de réflexions et de propositions qui pouvaient inspirer les candidats. Ils auraient pu proposer de construire des réseaux bilingues de littérature, s'inspirer de projets institutionnels (Concours académique de poésie, Prix du Livre Vivant...) ou d'éléments du patrimoine culturel (légende de Sant Jordi, fête du livre et de la rose...).

Un candidat a bien tiré son épingle du jeu en proposant de nombreuses interactions autour de la lecture. Deux autres candidats ont peu judicieusement proposé la lecture complète du texte narratif du sujet en classe, auprès d'élèves du cycle 3, voire du cycle 2.

En revanche, il aurait fallu, dans la première partie de l'exposé, que les candidats démontrent davantage leur capacité personnelle de présentation et d'analyse de ce texte. Comment l'auteur brosse-t-il le portrait psychologique de ce jeune lecteur passionné ? Quelle critique de la place de la lecture dans la famille, à l'école, dans la société, suggère-t-il ? On pouvait aussi évoquer les problématiques de l'illettrisme, des enfants allophones...

Le troisième sujet s'ouvrait sur un texte argumentatif démontrant, de façon volontairement unilatérale, les inconvénients de l'utilisation en classe du téléphone portable, en prenant à rebours les arguments des défenseurs de cette pratique. Un montage de photographies présentant, d'une part les anciens outils de la communication (machine à écrire, timbre-poste, téléphone fixe, etc.) et, d'autre part, leurs substituts actuels (imprimante, courrier électronique, téléphone portable, etc.) clôturait le dossier.

Un candidat a bien présenté le texte et analysé les ressorts de l'argumentation, relevé les connecteurs logiques (exprimant l'opposition, l'objection, la comparaison, la cause, la conséquence, la finalité, le but).

Ce dossier pouvait suggérer l'organisation d'une exposition en classe d'objets du passé et du présent, autour de la communication ou de tout autre sujet en lien avec les programmes (cycle 1 : découvrir le temps ; cycle 2 : questionner le temps ; cycle 3 : histoire) et les problématiques liées à l'EMC. L'approche interdisciplinaire des activités était aisée, ainsi que la

pratique de nombreux actes de parole : description, explication, comparaison, argumentation, etc. La visite guidée de l'exposition par les élèves eux-mêmes constitue un bel aboutissement pour un projet actionnel en direction d'élèves d'autres cycles, de correspondants, d'adultes.

2.3.2. Troisième épreuve orale : Occitan

Analyse de l'épreuve

10 candidats. 1 commission mêlant public et privé.

La moyenne est de 30.20/40. La note la plus basse est 24/40 ; la note la plus haute est 36/40.

Pour cette épreuve les candidats ont à traiter un dossier de culture générale dont ils devront présenter une synthèse personnelle organisée. En s'appuyant sur les documents, ils développeront leur point de vue. Les sujets proposés par le jury sous forme de dossier sont volontairement riches et complexes. Il ne s'agit en aucun cas de la part du jury de déstabiliser les candidats mais bien de donner à ceux qui ont préparé sérieusement le concours l'occasion de briller. Les thèmes abordés dans les sujets des épreuves se prêtent à une mise en relation de leur caractère général ou universel et des singularités occitanes à travers lesquelles ils peuvent s'exprimer.

Chaque sujet est composé de quelques textes de nature et de genre différents (article de presse, texte documentaire, extrait de poème ou chanson, ...) portant sur une même thématique, complétés par des éléments iconographiques. Les sujets peuvent comporter des passages en variante autre que languedocienne. Pour ce qui concerne la production orale, rappelons que les candidats ont le choix de la variété qu'ils souhaitent utiliser.

Les deux parties de l'épreuve permettent d'évaluer le degré de compréhension des documents proposés.

La lecture oralisée d'une dizaine de lignes du texte peut être demandée aux candidats ainsi que la traduction en français de passages choisis par le jury.

Lors de cette épreuve orale, sont également pris en compte les aspects pragmatiques de la communication : posture du locuteur, intonation et expressivité, placement de la voix, clarté du propos, capacité à mobiliser l'attention et l'intérêt de l'interlocuteur, ...

Un premier temps d'expression orale en continu permet de juger les capacités d'argumentation et de reformulation, d'apprécier l'aisance et la richesse de la langue parlée mais aussi l'aptitude du candidat à bâtir une réponse structurée. Cette première phase d'expression permettra également au jury, lors de la présentation des documents par exemple, d'apprécier la culture du candidat.

Dans un deuxième temps, l'entretien avec le jury consiste en une production orale en interaction. Le jury est particulièrement sensible à la capacité du candidat à répondre sur le ton de l'entretien, en s'appuyant naturellement sur la formulation des questions posées par le ou les interlocuteurs. Le niveau de langue s'apprécie à la richesse du vocabulaire disponible, à l'emploi spontané et pertinent d'idiomatismes, à la correction et à la souplesse de la syntaxe ainsi qu'à la maîtrise des conjugaisons.

Les sujets proposés aux candidats à cette session étaient les suivants :

- Le sujet 1 : « *La femna dins la societat occitana* » engageait à une réflexion sur la place et l'image de la femme ainsi que leur évolution dans la société occitane.
Des droits de la femme en Béarn jusqu'au XVIII^e Siècle, à l'image mondialisée incarnée par la poupée Barbie, en passant par l'idéal féminin représenté par le personnage Mistralien de Mireio, les candidats étaient invités à présenter une analyse illustrée de références tant aux documents proposés qu'à leurs connaissances propres.
- Le sujet 2 : « *La transmission de l'istòria occitana* » questionnait le candidat sur la problématique de la transmission d'une Histoire occitane. Quels peuvent être les vecteurs de cette transmission, comment éviter une « folklorisation » caricaturale...
- Le sujet 3 : « *Los instruments de musica tradicionala e lor preséncia dins la societat actuala* » permettait une réflexion sur la permanence, dans la culture occitane, de l'usage d'instruments de musique traditionnels (sports, festivités, littérature...).

Quelques remarques:

Nous rappelons encore qu'il est attendu des candidats qu'ils répondent aux questions présentées sur le sujet : *donner un titre au dossier et dégager une problématique dont le développement en quelques axes mette en œuvre aussi bien le contenu des documents que leur culture personnelle*. Nous conseillons donc aux candidats d'accorder une attention particulière à la problématisation et à la construction d'un plan permettant sa présentation. De plus, cette réponse aux attentes du sujet permettra aux candidats d'éviter les digressions hors propos.

Si une dimension didactique est donnée par le candidat à l'analyse du dossier, elle ne doit en aucun cas être prépondérante et occulter les points soulignés précédemment ; elle peut, à l'occasion, illustrer un propos conclusif. Par ailleurs, La réalité sociale de l'emploi de la langue ne doit pas être prise en compte exclusivement dans le cadre scolaire.

Le jury a parfois pu déplorer une présentation et utilisation superficielles des documents sans prise en compte de leur nature (origine, auteur, date...) avec pour conséquence un manque flagrant d'élargissement culturel. Nous rappelons ici qu'une bonne culture générale (et pas exclusivement occitane) est attendue d'un futur professeur des écoles. Une mise en convergence des documents est donc à privilégier, il ne peut être question de leur présentation successive.

Les questions du jury permettent au candidat d'apporter des précisions sur sa présentation et sont de nature à provoquer une expression plus personnelle, à vérifier le degré d'autonomie et de culture générale. Rappelons toutefois que ce ne sont pas des connaissances exhaustives et approfondies liées à la thématique abordée par les documents qui sont d'abord évaluées mais bien les compétences linguistiques mises en œuvre. Le document n'est pas dans cet exercice un objet d'étude spécialisée mais un support permettant de créer une véritable situation de communication.

Il est à souligner que, lors de l'entretien, la différence se marque aisément entre un locuteur régulier de la langue et un locuteur occasionnel. Il faut en tirer les conséquences qui s'imposent au niveau de la préparation à l'épreuve. La richesse de la langue utilisée (lexicale, grammaticale, l'emploi de locutions par exemple) est un élément important pris en compte dans l'évaluation. Le candidat doit donc montrer qu'il connaît des expressions, des tournures idiomatiques et qu'il sait les employer à bon escient.

Nous nous réjouissons cependant de constater que le niveau, tant linguistique que culturel, est très convenable et que les candidats accumulant les hispanismes n'ont pas accès à ces épreuves de spécialité. Dans leur grande majorité, les candidats maîtrisent la technique de l'épreuve, les propos sont bien structurés, le temps bien géré.

Outre les conseils mentionnés plus haut, il est utile de rappeler que la double épreuve écrite (commentaire guidé et traduction) ainsi que l'épreuve orale (parler en continu et en interaction) ont pour objectif principal d'évaluer les compétences en occitan des candidats en référence au niveau C1 du cadre européen commun de référence pour les langues. Ce niveau de langue attendu ne doit pas étonner puisque les lauréats auront à enseigner l'occitan et en occitan à l'école primaire, et donc à l'utiliser comme langue principale de communication dans des situations très variées demandant spontanéité et aisance de maniement. Ils seront souvent pour leurs élèves, la principale référence linguistique et doivent à ce titre avoir conscience de leur rôle déterminant dans le bon apprentissage de la langue occitane par les enfants qui leur seront confiés.

Pour conclure, nous réitérons les conseils suivants afin que les candidats approfondissent leur aptitude à la communication en occitan, notamment leurs compétences de production, ainsi que leur connaissance de la culture occitane:

- Lire des œuvres littéraires et des articles en occitan (enrichissement du lexique et de la syntaxe, compréhension des variétés de langue, connaissances culturelles, ...).
- Traduire de courts textes du français à l'occitan (et faire vérifier la traduction),
- Transposer dans sa variété de référence de courts textes écrits dans d'autres variétés d'occitan
- Ecouter des enregistrements, émissions de télévision, de radio, sur internet, collectages..., ce qui permet aussi, en plus de l'imprégnation linguistique, d'enrichir les connaissances culturelles)
- Pratiquer la conversation en occitan fréquemment, le plus possible avec des locuteurs confirmés,
- Consulter les outils de correction de la langue (dictionnaires bilingues, orthographiques, grammaires, ...).

Le CRPE spécial occitan reste un concours exigeant et demande que toutes les épreuves soient préparées avec rigueur. C'est dans ces conditions que les connaissances en langue et culture occitanes, grâce aux épreuves correspondantes du CRPE spécial, pourront être pleinement valorisées.